

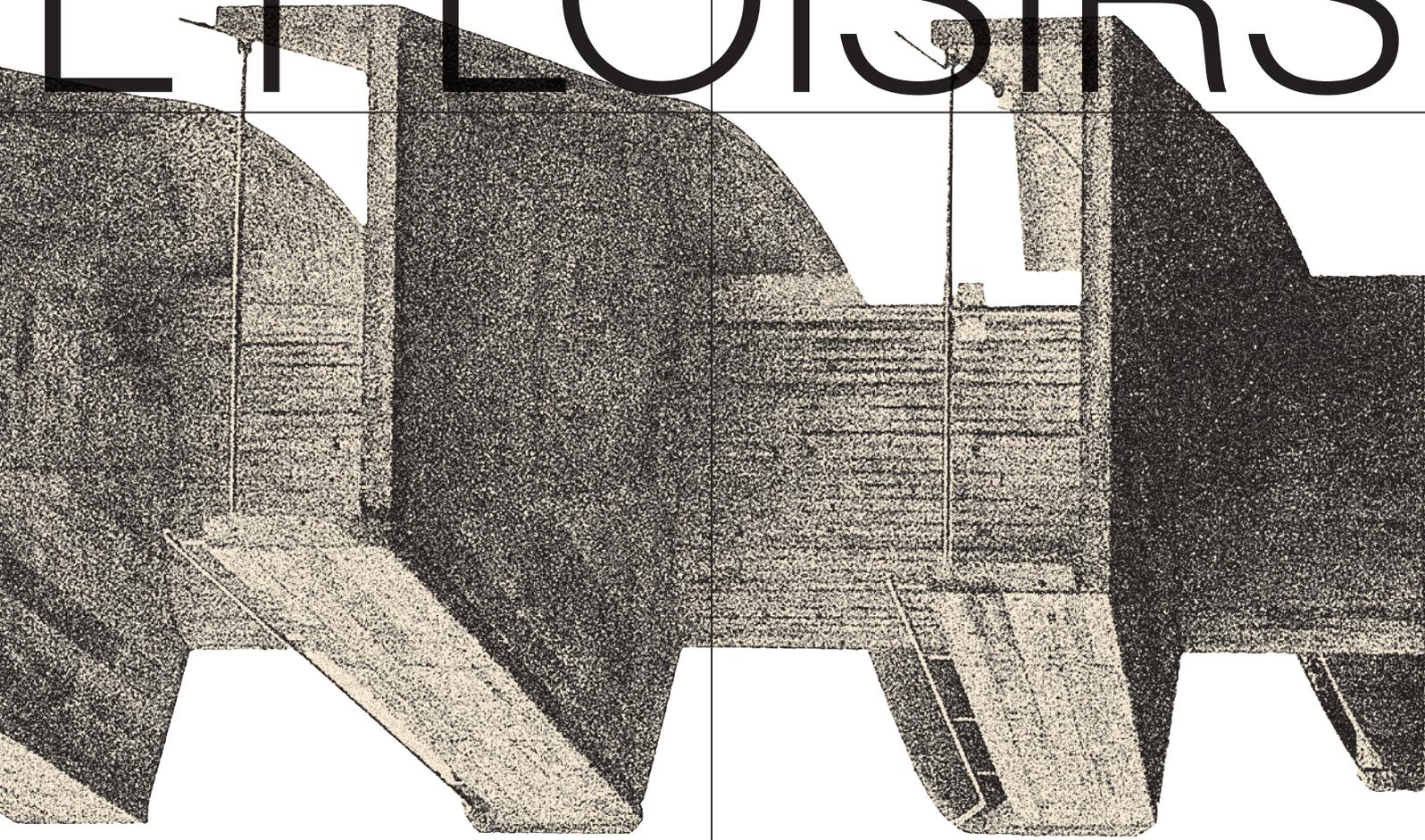
INTERFACE

JUN
24

39

REVUE ÉDITÉE
PAR LA FAI

CULTURE
ET LOISIRS



Les manifestations culturelles et la pratique du sport entretiennent un lien étroit avec l'urbanisme et l'architecture. Elles sont liées à l'essor de la cité et des bâtiments qui les accueillent.

Dans ce nouveau numéro d'*Interface*, vous découvrirez comment le bâti genevois dévolu à la culture et au sport s'est déployé, selon des temporalités distinctes, à la faveur d'opportunités foncières, politiques et financières. L'histoire est toujours éclairante lorsqu'il s'agit de comprendre le présent et de penser le futur. Le dossier que vous tenez entre vos mains rappelle que, parmi les édifices culturels remarquables que nous connaissons aujourd'hui à Genève, certains ont été conçus durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, tandis que d'autres, consacrés aux loisirs et au sport, ont déjà plus de 70 ans et sont devenus iconiques.

À l'heure de la transition écologique, les planificateur·trices se trouvent face à des dilemmes contradictoires au sein desquels construire le moins possible ou, à tout le moins, différemment, semble être la finalité du bâti de demain. Les groupes de pression, dont l'influence à Genève est d'autant plus grande qu'ils opèrent dans un territoire exigu, contribuent à la difficulté de faire sortir de terre des édifices à la hauteur de nos ambitions culturelles ou sportives.

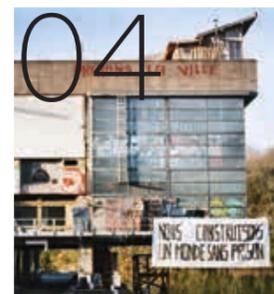
En matière de culture, de loisirs ou de sport, nous savons pourtant l'importance de la salle ou de l'enceinte qui, en magnifiant ce qui s'y passe ou ce qui s'y joue, participe à la promotion du site et, donc, à l'atteinte d'un objectif pédagogique, hygiéniste ou culturel. *Mens sana in corpore sano... sed in mirabili ædificio*¹, pourrait-on dire.

Malgré les refus plus ou moins récents de projets culturels ambitieux, réjouissons-nous des succès rencontrés ces dernières années à travers des réalisations comme la Comédie de Genève ou le Théâtre de Carouge. Réjouissons-nous également de ce qu'une culture, faute de lieux d'accueil ou cantonnée à des espaces confidentiels, puisse aujourd'hui envisager un retour sur le devant de la scène dans des infrastructures qualitatives et emblématiques. Et, à l'instar d'« Ici, c'est Genève! », se féliciter de l'éclosion prochaine du Trèfle-Blanc à Lancy, écrin sportif de grande qualité issu d'un concours SIA 142 remporté par des Genevois·es, comme le symbole d'un canton qui pense, bouge et gagne.

VINCENT BUJARD, PRÉSIDENT DE LA FAI



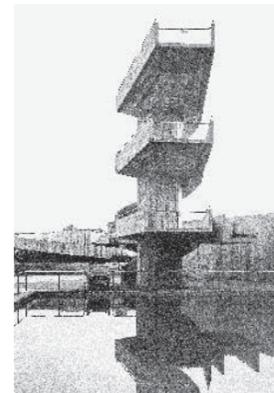
VINCENT BUJARD
INGÉNIEUR CIVIL EPFL-SIA
PRÉSIDENT DE LA FAI
ET DE T INGÉNIERIE
(HOLDING) SA
PHOTO: HÉLÈNE MARIA



Occupation du bâtiment Porteous pour la création d'un projet culturel, août 2018. Photo: Aglaé Rochette



Affluence aux Bains des Pâquis dans les années 1930. Photo: Ville de Genève



Couverture: plongeur de la piscine publique de Lancy, 1962-1969, Georges Brera, Paul Waltenspühl, avec Pierre Nierlé. Photo: Pierre Brera, Archives privées de l'atelier d'architecture BMS

DOSSIER

- 04 > *Passé, présent, futur: les lieux culturels du canton. Une histoire en trois actes* par Thierry Apothéloz
- 08 > *Pourquoi la Ville de Genève investit massivement dans ses installations sportives* par Marie Barbey-Chappuis
- 14 > *Culture, philanthropie et pouvoirs publics à Genève au XIX^e siècle* par David Ripoll
- 18 > *Les équipements publics de la modernité à Genève* par Philippe Meier
- 26 > *Entretien avec Jean-Pierre Greff, président de la Fondation Plaza*

28 BRÈVES

- > FAI > FAI/CEF > AGI > FAI/CAU > AGA > SIA > FAS GE > FSAP GE
- 30 > VOIR > *Regarder le glacier s'en aller* > *Félix Candela: Passé, présent et futur des structures en béton*
- 31 FOCUS > *De l'importance des lieux de culture et de loisirs*

Éditeur: FAI Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève
c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98
Case postale 5278
1211 Genève 3

Directeur de publication: Philippe Meier
Commission promotion et communication: Vincent Bujard (président FAI), Didier Collin, Jean-Paul Jaccaud, Lorenzo Lelli, Philippe Meier (président CPC), Olivier Mesple, Raphaël Nussbaumer et Frédéric Wasser
Coordination éditoriale et relecture: Eveline Notter

Rédacteur·trices n°39: Vincent Bujard, Thierry Apothéloz, Marie Barbey-Chappuis, David Ripoll, Philippe Meier, Raphaël Niogret (CEF), Béatrice Manzoni (CAU) et les représentant·es des associations et commissions

Graphisme: Silvia Francia, atelier blvdr

Impression: Atar Roto Presse SA
Papier: Genesis, 100% vieux papier recyclé « ange bleu » sans azurants
Tirage: 2 000 exemplaires
Parution: deux fois par an
Abonnement: interface@fai-ge.ch
Le magazine *Interface* est adressé à toutes et à tous les adhérent·es de la FAI. Il peut refléter des divergences de points de vue au sein de la FAI.

Conseil FAI: Vincent Bujard, ingénieur civil AGI (président), Éric Maria, architecte SIA (vice-président), Philippe Meier, architecte FAS (past-président), François Baud, architecte SIA (trésorier), Didier Collin, SIA, Samuel Dunant, AGG, Jean-Paul Jaccaud, FAS, Lorenzo Lelli, AGI, Patrick Longchamp, FAS, Gaëtan Martin, AGG, Olivier Mesple, AGA, Nicolas Rist, AGI, Cathrin Trebeljahr, AGA, Nicolas Waechter, FSAP et Frédéric Wasser, SIA

Associations, commissions, archives, et informations sur le site de la FAI: fai-ge.ch

Associations constitutives et membres de la FAI:
AGA Association genevoise d'architectes
AGG Association genevoise des ingénieurs géomètres brevetés
AGI Association genevoise des ingénieurs
FAS Fédération des architectes suisses, section Genève
FSAP Fédération suisse des architectes paysagistes, section Genève
SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes, section Genève

1. Un esprit sain dans un corps sain... mais dans un édifice remarquable.

PASSÉ, PRÉSENT,

Vernier, ancienne chaufferie du bâtiment Porteous.
Photo: Sujets Objets, Genève, 2021



Buvette du chantier Porteous. Photo: Ronan Schubnel



Vernier, STEP d'Aire, 1962–1967, Heinz Weisz, ingénieur civil, Georges Brera, avec Peter Böcklin. Photo: Gustave Klemm, Archives privées de l'atelier d'architecture BMS

FUTUR

LES LIEUX CULTURELS DU CANTON. UNE HISTOIRE EN TROIS ACTES

La question des lieux culturels est à la croisée de plusieurs politiques publiques: culturelle, sociale, urbanistique et patrimoniale. Elle interpelle les collectivités dans leur rôle de planification et de facilitation, tout en reposant prioritairement sur les initiatives de la société civile, laquelle exprime ainsi son désir de partage, de « faire commun ». Pour ces raisons, elle intéresse tout particulièrement le conseiller d'État chargé de la cohésion sociale que je suis.

THIERRY APOTHÉLOZ
CONSEILLER D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉPARTEMENT
DE LA COHÉSION SOCIALE, GENÈVE

PAR THIERRY
APOTHÉLOZ

ACTE I, PASSÉ:
RETROUVER
DES LIEUX
POUR LA CULTURE
ÉMERGENTE

Aujourd'hui, la préoccupation de préserver des espaces pour la culture est l'une des thématiques centrales des *Lignes directrices de la politique culturelle cantonale* adoptées par le Conseil d'État en décembre 2022 et figure en bonne place dans la *Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique*, entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. Ce solide ancrage, qui ouvre sur un futur prometteur, est le fruit d'une histoire d'une quinzaine d'années.

Le Canton s'est véritablement saisi de la question des lieux culturels à partir de 2007–2008, à la suite de la fermeture des derniers grands squats à Genève — en particulier RHINO et Artamis —, qui abritaient d'importants lieux de création et de diffusion artistique. Alertés par les milieux culturels réunis au sein de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) et du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC), les départements cantonaux chargés respectivement de la culture, des bâtiments et de l'urbanisme



ont mis en place deux outils complémentaires: la plateforme de concertation sur les lieux culturels d'une part, la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE) d'autre part.

Le premier outil avait pour but d'animer un échange suivi entre collectivités publiques (canton, communes) et milieux culturels afin de favoriser la prise en compte des besoins du terrain et la recherche de solutions communes à la pénurie de lieux, en stimulant les opportunités et les projets. La plateforme a notamment permis de décrire et de valoriser des pratiques culturelles plus horizontales, hors des circuits institutionnels, qui irriguent de fait l'ensemble du tissu culturel, tout en garantissant la diversité et le rayonnement.

Le second outil, mis en place grâce à des fonds privés, permettait d'apporter un soutien financier aux initiatives concrètes. Alors que ses détracteurs initiaux avaient craint qu'elle incite la main publique à se dessaisir de ses responsabilités, la FPLCE a en réalité joué un rôle d'aiguillon pour le canton, donnant naissance à des projets tels que Picto, la Gravière et la Fonderie Kugler¹.

Le nouveau théâtre du Galpon au quai des Péniches ainsi que le relogement de la Cave12 à la rue de la Prairie dans un ancien garage à vélos sont des initiatives emblématiques de cette période qui, conjuguant les volontés en présence, ont permis à tout un pan historique de la culture genevoise de perdurer et de se renouveler, à des pratiques de se transmettre.

ACTE II, PRÉSENT: AUX FRONTIÈRES DES GENRES, EXPÉRIMENTATION ET NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE

À la faveur d'une nouvelle génération d'actrices et d'acteurs culturels soucieuse d'allier les dimensions culturelle, sociale, urbaine et inspirée par la notion de «droit à la ville», de nouvelles pratiques ont récemment émergé. Libérées des nécessités antérieures de reloger des lieux existants, ces approches cristallisent les aspirations restées intactes tout au long de la période précédente, laquelle fut certes marquée par la coconstruction et par la négociation mais aussi par les contraintes et le renoncement. Il s'agit désormais de (re)conquérir de réels

espaces de liberté, pleinement propices à l'expérimentation, aux possibles. Incarnant cette nouvelle dynamique, Porteous est depuis 2018 le lieu d'une expérience passionnante. Longtemps abandonné, le bâtiment, propriété du canton, a, dès son occupation, attiré l'attention et attisé les envies par sa force d'évocation. Son passé industriel, son architecture remarquable et sa situation dans un magnifique espace naturel propice à la contemplation ont inspiré un projet culturel multiforme, au sein duquel les dimensions culturelles et sociales font fi des anciennes divisions pour s'inscrire dans un tout organique, évolutif. Condition de faisabilité du projet: une démarche «pas à pas» — au sein de laquelle les potentialités du bâtiment guident le programme, et non l'inverse, tout comme un mode de gouvernance garantissant à la fois la stabilité du projet et le prolongement de l'énergie associative, voire subversive des débuts. Autant de défis pour les collectivités publiques réunies autour d'une même ambition.

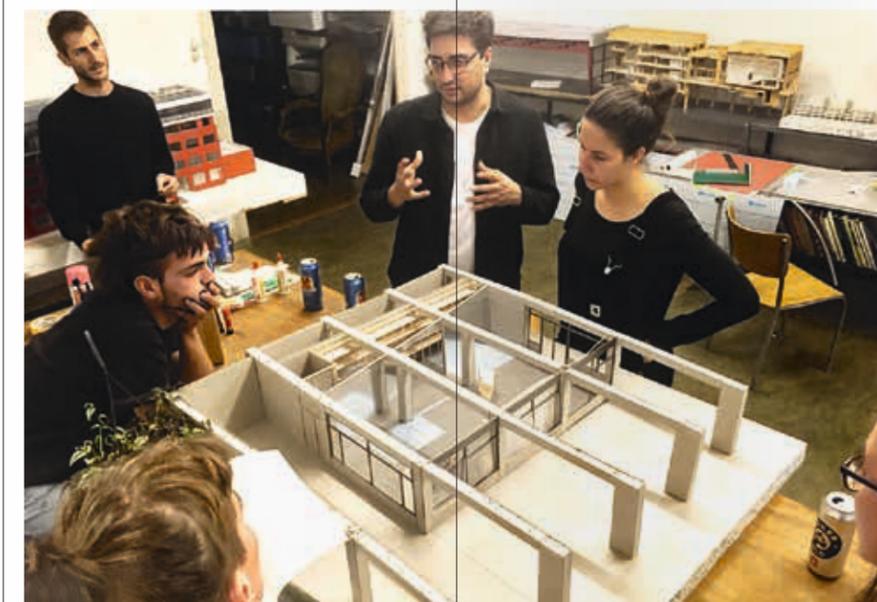
Un autre lieu, en cours de développement, se joue des catégorisations traditionnelles: le Musée de la bande dessinée, au Grand-Saconnex. La bande dessinée et l'illustration, pratiques reconnues comme patrimoine immatériel suisse, y trouveront un ancrage institutionnel, alors même qu'elles étaient jusqu'à présent plutôt l'apanage d'une culture tantôt underground, tantôt populaire, ou les deux à la fois. La mission du premier musée public en Suisse consacré au neuvième art sera de réunir des publics d'horizons les plus divers autour d'une tradition bien vivante, qui ne se laissera certainement pas enfermer entre quatre murs, et de rendre visible cette vitalité.

Chantier participatif avec le bureau d'architecture Sujets Objets, 2022.

ACTE III, FUTUR: VERS DES LIEUX INFINIS

Troisième acte en guise d'épilogue prospectif, la vision qui guide l'action future du canton se nourrit des expériences du passé et des réflexions menées autour des «lieux infinis», notamment par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), par la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et par la Fondation Pavillon Sici. Initiée lors d'une journée d'échanges en septembre 2022, celle-ci s'est intéressée au «développement des solidarités contemporaines en contexte de transformation des villes et des territoires²». D'un caractère progressif, collaboratif et non définitif, les «lieux infinis» reposent sur des besoins des publics et non pas seulement sur les désirs de l'équipe artistique. Leur programmation suggère plutôt qu'elle n'impose, dans un espace intégratif cogéré par une pluralité de participantes et participants.

Ce souci d'ouverture et de décloisonnement vient rejoindre l'approche privilégiée par le canton dans le cadre des travaux préparatoires au projet d'un lieu pluridisciplinaire situé au cœur du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) attendu à l'horizon 2030. Intitulée *cultura fertilis*³, l'étude d'opportunité pour un équipement d'importance majeure à la future place de l'Étoile commandée au collectif genevois urbz avait conclu, en 2019, à la nécessité de ne pas figer le futur lieu dans un programme prédéfini, mais plutôt de favoriser son autodéfinition, au fil du temps et des besoins, dans un esprit fédérateur, catalyseur. S'appuyant sur le concept de constellation, l'étude souli-



gnait que le futur espace culturel ne devait pas être un centre de diffusion classique, mais plutôt consister en un maillage de surfaces dédiées à l'activité culturelle.

À partir de ces constats, les partenaires cantonaux développent actuellement une stratégie sur plusieurs niveaux: la facilitation de l'accès à des espaces appropriés à l'activité culturelle sur l'ensemble du périmètre par des mécanismes favorisant l'abaissement des coûts de location, la préfiguration d'un lieu phare pluridisciplinaire par des expériences temporaires dans des lieux existants ainsi que le travail de fond et la mobilisation des actrices et acteurs pour préparer l'émergence du projet.

D'autres initiatives de ce type, à toute échelle, favorisant également la participation culturelle de l'ensemble de la population, vont certainement émerger au cours des prochaines années. Le Canton se réjouit de les accompagner. Une volonté qui trouve d'ores et déjà un écho dans «Champ libre — culture en tous lieux». Initié en 2023, cet appel à projets soutient le déploiement de propositions culturelles et artistiques dans des lieux non dédiés à la culture et accessibles à tout le monde: parcs, places, marchés... Dans ce cadre, 10 projets ont été soutenus sur 62 projets soumis, ce qui montre le fort intérêt des professionnelles et professionnels genevois pour des démarches qui font bouger les lignes.

2. Voir la synthèse de la journée disponible sur: fase.ch/retour-sur-la-journee-dechanges-lieux-infinis-faire-commun-faire-quartier/ [consulté le 13 mars 2024].

3. Voir: ge.ch/document/etude-urbz-centre-pluridisciplinaire [consulté le 13 mars 2024].

1. Sis dans des locaux propriété du canton, ces lieux bénéficient aujourd'hui d'une subvention non monétaire pour la mise à disposition gratuite des espaces. Depuis sa création en 2009, la FPLCE a soutenu plus d'une soixantaine de lieux et est toujours active (fplce.ch).

POURQUOI LA VILLE DE GENÈVE INVESTIT MASSIVEMENT



DANS SES INSTALLATIONS SPORTIVES

MARIE BARBEY-CHAPPUIS
CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE DE LA VILLE
DE GENÈVE EN CHARGE DU DÉPARTEMENT
DE LA SÉCURITÉ ET DES SPORTS

PAR MARIE BARBEY-CHAPPUIS



Photo de gauche:
La Canopée, animation sportive
estivale organisée par
la Ville de Genève.

Ci-contre:
Patinoire extérieure des Vernets.
Photos: Ville de Genève

La Ville de Genève s'est donc fixé comme objectif d'investir massivement afin de moderniser et d'agrandir ses installations. Une nécessité absolue. «Genève, ville de sport», le slogan n'a jamais été aussi vrai qu'aujourd'hui. Course à pied, natation, tennis, football, sports en plein air, entre autres, le nombre de Genevoises et de Genevois qui s'adonnent régulièrement à une activité sportive a rarement été élevé. Le canton compte plus de 75 associations liées au sport et 800 clubs, soit environ 115 000 sportif·ves inscrit·es inscrits et des milliers de pratiquant·es anonymes. Investir dans le sport, c'est répondre à un besoin de la population qui n'a jamais été aussi important. Selon la dernière étude Sport Suisse 2020 publiée par l'Observatoire suisse du sport, le nombre de personnes qui ne pratiquent pas du tout de sport n'a jamais été aussi faible qu'aujourd'hui: 16% de la population suisse, ce qui place la Confédération sur le podium des pays européens les plus sportifs, derrière la Finlande (1^{re}) et la Suède (2^e), loin devant nos grands voisins que sont l'Allemagne (11^e), la France (15^e) et l'Italie (25^e)¹. Qu'est-ce qui pousse plus de huit Suisses sur dix à faire du sport? Les besoins sont multiples et répondent en réalité à une évolution sociétale. Nous gardons en tête

Trois cents millions. Le chiffre est conséquent, mais il est à la hauteur de l'enjeu: pendant trop longtemps les infrastructures sportives genevoises ont été délaissées au profit d'autres investissements.

les images de ces joggeur·euses qui s'évadaient, baskets aux pieds, pour aller fouler les allées du parc Bertrand ou des Bastions pendant le confinement lié à la Covid-19. Nous nous souvenons aussi de ces amateur·trices de fitness déboussolé·es (les fitness étant fermés) qui transportaient leurs haltères et autres disques en fonte sur les quais afin de continuer leur programme d'entraînement (cela reste d'ailleurs d'actualité). Pour toutes ces personnes, le sport a été synonyme de liberté lors de l'épidémie. Bien après la crise sanitaire, cela demeure une vérité.

Le simple fait d'aller courir ou randonner est un moment d'évasion — une rupture essentielle dans nos vies agitées et stressantes de citoyen·nes. Ce besoin de liberté se retrouve également dans les périodes consacrées au sport. Nous savons désormais que les sportif·ves n'attendent plus 17h et la sortie du bureau pour pratiquer leur activité physique favorite. Beaucoup aiment par exemple courir à midi ou nager très tôt le matin. Ces nouvelles habitudes incitent les collectivités à adapter les horaires d'ouverture des infrastructures. La piscine des Vernets ouvre tous les jours de la semaine à 7h du matin et ferme à 22h certains soirs. Des projets comme La Canopée², qui propose des cours de sport gratuits sans inscription au bord du lac durant les mois d'été, ont été conçus pour répondre au besoin d'une pratique sportive libre et sans contrainte. En période estivale, l'installation ne désemplit d'ailleurs pas.

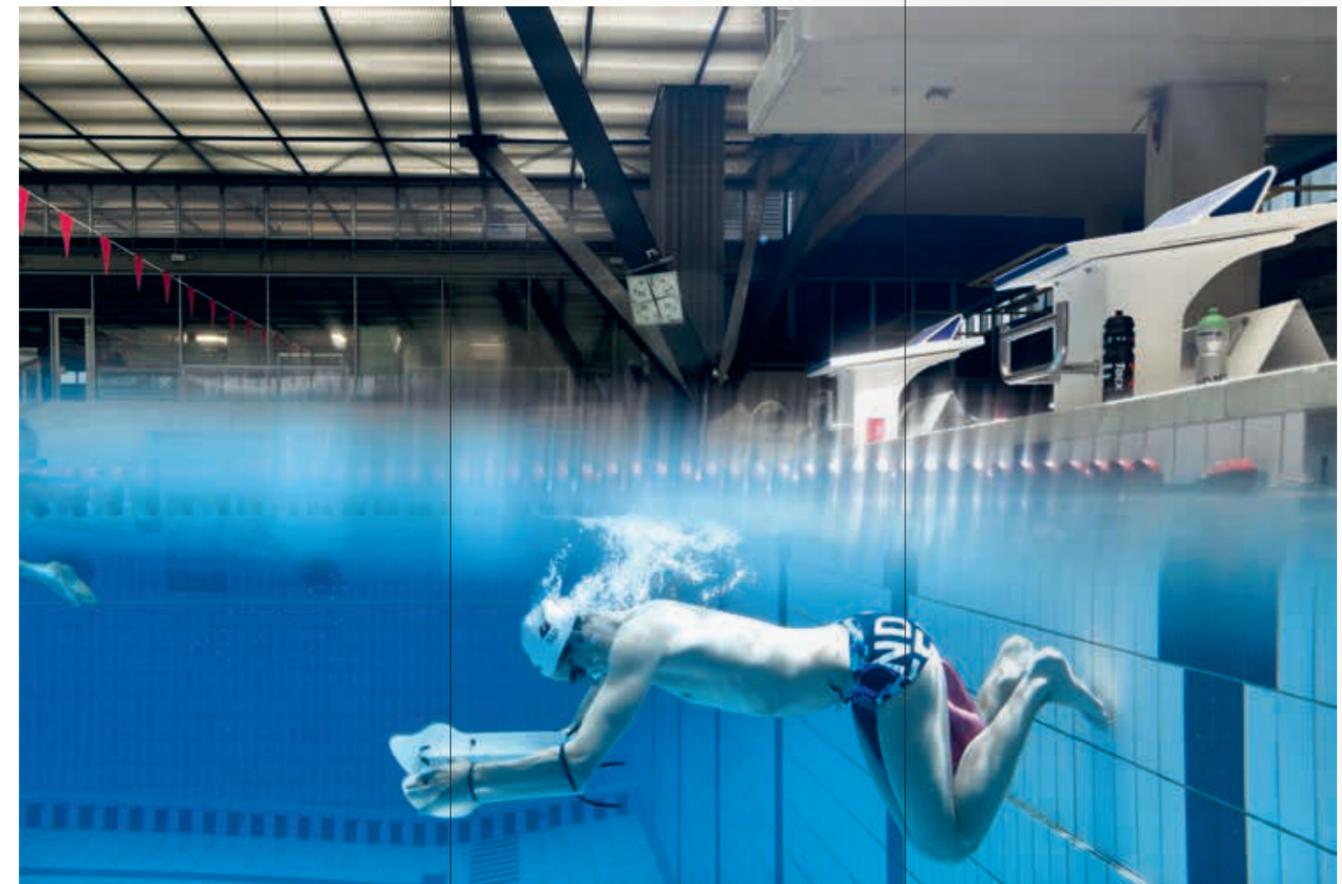
1. Markus Lamprecht, Rahel Bürgi et Hanspeter Stamm, *Sport Suisse 2020. Activité et consommation sportives de la population suisse*, Macolin, Office fédéral du sport (OFSP), 2020, p. 6, 10 et 11, publié en ligne: sportobs.ch/inhalte/Downloads/Bro_Sport_Schweiz_2020_f_WEB.pdf [consulté le 22 avril 2024].

2. Voir «La Canopée», publié en ligne: geneve.ch/canopee [consulté le 22 avril 2024].



La Canopée, animation sportive estivale organisée par la Ville de Genève.
Photo: Ville de Genève

Athlète au Centre sportif
du Bout-du-Monde.
Nageur à la piscine
intérieure des Vernets.
Photos: F. Merz



Dans une ville, le sport répond aussi à un besoin évident de socialisation. Faire du sport, c'est aller à la rencontre des autres, retrouver des ami-es ou s'en faire de nouvelles et de nouveaux, rompre avec une solitude qui peut être pesante, tout spécialement dans les grands complexes urbains que constituent nos villes. Genève ne fait pas exception.

Le sport est également synonyme de bien-être et de santé. Toutes les études médicales rappellent que la sédentarité est notre pire ennemi. Les Suisse-esses vivent de plus en plus âgé-es, encore faut-il pouvoir en profiter. Afin rester mobiles, de prévenir les maladies, ou encore de lutter contre la sarcopénie (diminution progressive de la masse musculaire), de plus en plus de retraité-es font du sport. Dans la tranche d'âge des 65-74 ans, près des deux tiers pratiquent une activité sportive une à plusieurs heures par semaine³. Le sport des aîné-es est donc en plein essor. Là aussi, les collectivités doivent s'adapter. Le Service des sports de la Ville de Genève propose ainsi depuis quelques années des cours pour les senior-es conçus sur mesure⁴. On pourrait encore évoquer les autres besoins qui expliquent la pratique sportive en Suisse chez les plus compétiteur-trices — besoin de dépassement de soi et de reconnaissance — des éléments bien connus. Ce qui l'est moins, en revanche, c'est le poids du sport dans notre économie nationale. En 2017, le sport a généré en Suisse 22,2 milliards de chiffre d'affaires et une valeur ajoutée brute (VAB) de 11,4 milliards. Le sport représente ainsi 97 900 emplois dans notre pays et contribue à hauteur de 1,7% au PIB national, ce qui représente près de trois fois celui de l'hôtellerie (0,6%).

Or, dans l'économie du sport, il se trouve que le secteur avec le plus d'incidence sur le PIB est celui des installations sportives. Celles-ci génèrent à elles seules en Suisse 2,7 milliards de VAB et 23 660 emplois⁵.

Si les investissements dans les infrastructures sportives en Ville de Genève ont été longtemps considérés comme non prioritaires, voire superfétatoires, dans les politiques d'aménagement, c'est parce que les besoins de la population et l'impact du sport sur notre économie ont été gravement sous-estimés. Cela a eu comme conséquence logique la saturation des installations sportives, malgré les efforts d'optimisation fournis par le Service des sports de la Ville qui doit régulièrement jongler entre les demandes des clubs, des privés et d'organisateur-trices de manifestations. D'ici à 2030, la Ville de Genève disposera donc d'équipements sportifs supplémentaires et largement modernisés. À ce jour, plusieurs chantiers importants ont été lancés avec certains équipements qui seront disponibles déjà cette année.

3. Markus Lamprecht, Rahel Bürgi et Hanspeter Stamm, *op. cit.*, p.16.

4. Voir « Sports pour seniors dès 55 ans à Genève », publié en ligne: geneve.ch/themes/sport/cours-sport/seniors [consulté le 22 avril 2024].

5. Olivier Hoff, Tonio Schwehr, Pino Hellmüller, Josephine Clausen et Carsten Nathani, *Sport et économie en Suisse. De l'importance économique du sport en Suisse*, Macolin, Office fédéral du sport (OFSP), 2017, p. 6 et 15, publié en ligne: [https://www.alumni-ehsm.ch/customer/files/1406/Sport_Wirtschaft_2020_f_screen-\(1\).pdf](https://www.alumni-ehsm.ch/customer/files/1406/Sport_Wirtschaft_2020_f_screen-(1).pdf) [consulté le 22 avril 2024].



Jeunes joueurs de hockey à la patinoire extérieure des Vernets.

Photo: F. Merz

Tournoi interservices sur les terrains de football de Vessy.

Photo: Patrick Gilliéron Lopreno



DE NOUVEAUX TERRAINS DE FOOTBALL À VESSY

Après un accord trouvé entre le Canton, la Ville de Genève et le Servette FC, signé en juin 2022, d'importants travaux ont été engagés sur le site de Vessy. Dès cet été, ce centre sportif, propriété de la Ville de Genève, comptera deux terrains synthétiques supplémentaires destinés aux clubs locaux. À l'issue de cette première phase de travaux, un nouveau terrain en gazon naturel sera aménagé pour le Servette FC à l'été 2025 et destiné uniquement à sa première équipe durant dix ans. Tous les travaux seront financés par le Canton, à hauteur de 8 millions de francs. Les deux nouveaux terrains synthétiques aménagés permettront à la Ville d'offrir près de 60 heures d'utilisation supplémentaires chaque semaine aux quelque 50 équipes de football résidentes à Vessy, tout en donnant au Servette FC la possibilité de s'entraîner enfin dans des conditions optimales.

UN CENTRE SPORTIF URBAIN

La zone autour de la gare des Eaux-Vives fait l'objet, depuis de nombreuses années, de réflexions, d'études et de démarches dans le but de valoriser la friche urbaine résultant du remplacement de l'ancienne gare des Eaux-Vives par la nouvelle infrastructure de liaison ferroviaire Cornavin — Eaux-Vives — Annemasse (CEVA). Situé dans la continuité de La Comédie de Genève afin de souligner l'unité urbanistique du site de la gare des Eaux-Vives, le projet actuellement en phase de réalisation proposera une grande mixité d'affectations et plusieurs équipements publics. Parmi ces derniers, on trouvera entre autres un nouveau complexe sportif, devisé à 63 millions et intégré à l'enveloppe globale des travaux votée par le Conseil municipal de la Ville de Genève. C'est la première fois qu'on construit à Genève un centre sportif au cœur de la cité. Les installations actuelles étant majoritairement situées en périphérie (Bout-du-Monde, Bois-des-Frères et Queue-d'Arve). Symboliquement, il est important d'amener le sport au centre de la ville et des quartiers, car sa pratique fait partie intégrante de la qualité de vie qu'on doit aux habitant·es et également dans la perspective d'une «ville du quart d'heure». L'inauguration du futur Centre sportif des Eaux-Vives, prévue en 2026, permettra à Genève de rattraper le temps perdu. Il est important de rappeler ici que le dernier centre sportif construit à Genève remonte à 1992, il y a plus de trente ans.

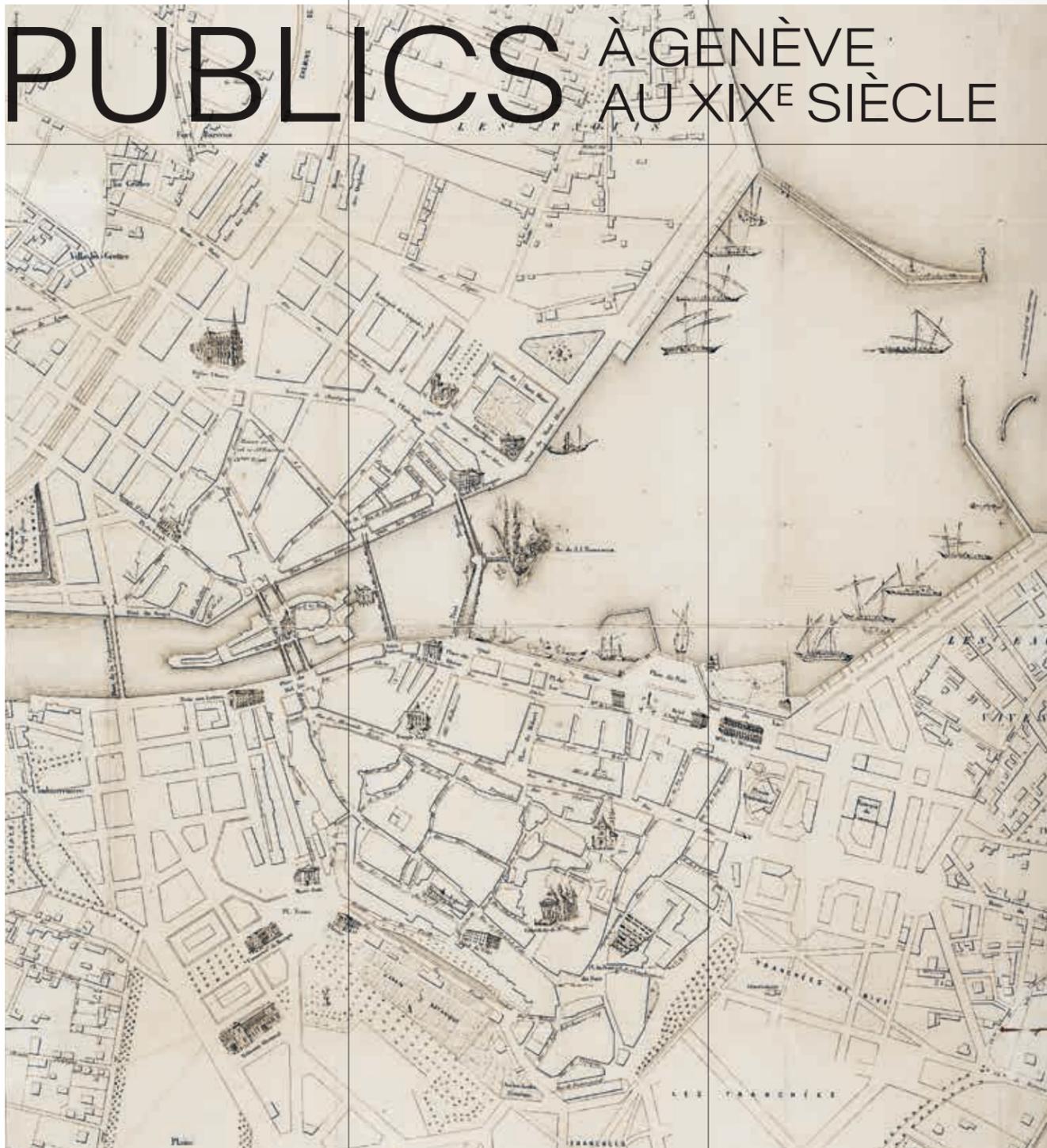
Une nouvelle piscine fera partie de ce complexe des Eaux-Vives. Pratiquée par un tiers de la population, la natation est, après la randonnée, le sport le plus pratiqué à Genève. Discipline intergénérationnelle par excellence, la tendance est à l'augmentation du nombre de ses adeptes. Le nouveau centre sportif comportera aussi une salle omnisports permettant des compétitions nationales de handball, de basketball, de badminton et de volleyball. L'accès pour la pratique du sport libre, notamment le badminton, est prévu sur de larges créneaux horaires. Une salle d'escalade de 21,6 m de hauteur, adaptée aux compétitions nationales, sera aussi intégrée au complexe.

Autre chantier essentiel: l'extension des installations sportives du Bout-du-Monde. Le Conseil municipal a voté l'an dernier un crédit de 500 000 francs destiné à l'étude de faisabilité et à la préparation du concours pour la construction d'un nouveau pavillon des sports et pour le réaménagement des espaces extérieurs du Centre sportif du Bout-du-Monde. Vétuste,

l'actuel pavillon sera démolit. À ce jour, un nouveau bâtiment est envisagé sur le site comportant notamment un espace pour deux salles pouvant accueillir 600 places de tribunes rétractables, une halle d'athlétisme de dimension minimale, une piscine intérieure avec un bassin de 50 mètres, une salle d'armes de 10 pistes aux normes nationales, un espace sportif d'accueil de vie enfantine de 300 m² et un restaurant. Une halle sera également réservée aux sports urbains, car Genève manque d'infrastructures en la matière. Les installations extérieures existantes, comme le stade d'athlétisme et sa tribune, la piste BMX et les terrains de football, seront maintenues. Certains bâtiments seront transformés, tel l'actuel pavillon des gardien·nes qui reprendra sa fonction initiale de vestiaires. L'inauguration, prévue à l'horizon 2029, permettra ensuite de rénover les piscines des Vernets et de Varembe, l'objectif étant d'éviter la suppression des prestations sportives durant les rénovations.

Ce programme de modernisation des installations sportives municipales est donc bien avancé. Il s'appuie aujourd'hui sur une volonté politique partagée de répondre aux attentes de la population avec une conviction: investir dans le sport, ce n'est pas seulement investir dans notre économie, mais dans la qualité de vie.

CULTURE, PHILANTHROPIE ET POUVOIRS PUBLICS À GENÈVE AU XIX^E SIÈCLE



PAR DAVID RIPOLL

HISTORIEN DE L'ART
OFFICE DU PATRIMOINE ET DES SITES (CANTON DE
GENÈVE) ET UNITÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
(VILLE DE GENÈVE)

Intérieur du Victoria Hall,
carte postale (détail)
de Briquet & Fils, 1906.
Bibliothèque de Genève



Ci-dessus: place de Neuve,
et Conservatoire de musique,
carte postale (détail)
de Jean Steiner & Cie, Bâle.
Bibliothèque de Genève

Ci-contre: Grand plan de Genève orné
des vues des principaux monuments,
gravure (détail) de F. Delamare, 1860.
Bibliothèque de Genève

Sur la longue durée de l'histoire urbaine, les bâtiments dédiés à la culture sont, à Genève comme dans la plupart des villes, relativement récents. Ils émergent à la fin du XVIII^e et se multiplient au XIX^e siècle, surtout à partir de 1850 dans les nouveaux quartiers en construction. À l'intérieur de ce qui est appelé «ceinture Fazyste», ils sont concentrés dans un secteur, sans que ce regroupement soit l'effet d'une planification. Une force magnétique est plutôt à l'œuvre: en 1854, le Conservatoire de musique vient compléter le duo formé par le Théâtre des Bastions (démoli) et le Musée Rath; 25 ans plus tard, le volume hors échelle du Grand Théâtre intègre ce contexte saturé. Cette éclosion progressive fait de la place de Neuve un pôle sans précédent, réservé toutefois à la culture d'élite (pour l'opéra-bouffe ou pour les saltimbanques, il faut respectivement aller à la rue de Carouge et à la place du Cirque). La réunion de ces édifices est bien entendu tributaire des réserves foncières libérées par la démolition des fortifications. Dès lors que les terrains sont lotis autour de la place de Neuve, la culture s'implante ailleurs: à proximité (le Victoria

Hall, la Comédie de Genève), en bordure de la ville ancienne (le palais de l'Athénée) et dans le quartier des Tranchées. C'est là qu'au début du XX^e siècle le Musée d'art et d'histoire vient troubler, si l'on peut dire, la vocation résidentielle du secteur.

Ces équipements font alors de Genève une ville privilégiée et, dans certains domaines, en avance sur son temps. À l'échelle du pays, le Musée Rath est le premier musée construit en tant que tel, tandis que le Conservatoire est le premier bâtiment destiné à l'enseignement de la musique. Le Grand Théâtre remporte, quant à lui, le concours des superlatifs: il est non seulement le bâtiment le plus flamboyant et coûteux de son époque, mais également celui qui, du point de vue des installations techniques, est à la pointe du progrès, et cela au niveau européen.

Est-ce l'effet d'un «bon gouvernement», d'une vision à la fois réfléchie et audacieuse en matière de politique culturelle? En réalité, les instigateurs de ces lieux ne se réduisent pas à ceux qui, dans l'enceinte parlementaire, votent les crédits de construction. Loin de là: au XIX^e siècle,

David Ripoll va publier l'ouvrage suivant au mois de décembre 2024: *Genève, la ceinture Fazyste 1850-1914*. En parallèle, il livre une chronique alerte, consacrée à la ceinture Fazyste: ge.ch/node/24441

la philanthropie joue un rôle essentiel dans des domaines comme la culture, la religion, l'urbanisme, l'hygiène publique ou la bienfaisance. De fait, le don est un *habitus* des élites: un devoir qui n'est écrit nulle part, mais que les individus concernés, en l'occurrence fortunés, se sentent l'obligation d'accomplir.

GESTATIONS DIFFICILES

Sans surprise, les projets les plus ambitieux — le Grand Théâtre et le Musée d'art et d'histoire — prennent du temps à se concrétiser. Pour le premier, la question occupe les édiles durant 15 ans, au cours desquels la nécessité d'un tel programme et, par conséquent, l'effort financier à fournir par les pouvoirs publics sont débattus. Le choix d'un architecte suit lui aussi un parcours méandreux: Jacques-Élisée Goss reprenant finalement un projet d'Henri Silvestre, projet lui-même repêché après avoir été écarté lors du concours d'architecture. Le plus frappant tient cependant au basculement qui a lieu en 1873: alors que les débats s'enlisent, le décès du duc de Brunswick — et, surtout, l'annonce de la fortune qu'il lègue à la Ville — vient soudainement donner des ailes au projet. L'argent déversé providentiellement dans les caisses municipales autorise à voir grand, très grand même: le bâtiment coûtera trois fois la somme budgétée au départ. Tout se passe comme si la libéralité du duc devait nécessairement se répercuter dans une dépense somptuaire: «Le premier monument qui proclamera la générosité du prince défunt sera le théâtre¹», annonçait-on déjà en septembre 1873.

Pour le Musée d'art et d'histoire, le projet est initié en 1886 avec un premier concours laissant aux candidats le choix de la promenade de Saint-Jean (sur la rive droite) ou des Casemates (entre le boulevard Helvétique et l'actuel boulevard Émile-Jaques-Dalcroze). Seul ce dernier site reçoit les faveurs de particuliers, le banquier Charles Galland offrant de donner 150 000 francs pour une construction à cet emplacement. Cependant, rien n'aboutit, car le concours est un échec. De nouvelles études sont lancées et c'est finalement en 1900 qu'un nouveau concours est ouvert pour une construction — cette fois-ci sur le seul site des Casemates. Ce choix n'est pas anodin: par leur composition sociale, les «beaux quartiers» des Tranchées paraissent plus rassurants que la rive droite pour abriter des collections précieuses. Marc Camoletti est le lauréat du concours, mais son projet, une fois développé, fait naître des craintes: le coût estimé par l'architecte dépasse largement celui qui avait été prévu. L'obstacle sera levé grâce au legs fait à la Ville par Charles Galland, décédé le 12 mars 1901. L'assiduité que le banquier a mis à défendre la cause du musée — et à promouvoir un emplacement situé à deux pas de chez lui — autorise la Ville à prélever trois millions sur ce fonds.



Genève — Place Neuve

LE GESTE PHILANTHROPIQUE

Au regard de ces deux exemples, les projets de bâtiments issus directement de l'initiative privée relèvent de la fulgurance. La philanthropie accompli d'un coup (ou presque) ce que les pouvoirs publics peinent à concrétiser, freinés par les débats parlementaires ou, tout simplement, par des moyens insuffisants. Qu'il s'agisse du Musée Rath, du Conservatoire de musique ou du Victoria Hall, les seuls points d'achoppement concernent l'emplacement et la cession de terrain par l'État — cette dernière étant conclue selon des modalités variables (don de la parcelle ou vente à un prix préférentiel).

En ce qui concerne le choix du terrain, les philanthropes s'en remettent parfois à l'avis de l'architecte mandaté. Pour le Conservatoire par exemple, le banquier Jean-François Bartholoni jette d'abord son dévolu sur une parcelle du côté de la rue de Saint-Léger. Alors que les tractations avec les autorités sont bien avancées, l'architecte de Bartholoni, le Parisien Jean-Baptiste Lesueur, se déplace à Genève pour se faire une idée. En un rien de temps, l'illustre représentant de l'École des beaux-arts de Paris convainc son client de l'intérêt à construire sur la place de Neuve.

Plusieurs cas de philanthropie appliquée à la culture relèvent de l'initiative familiale. Au début des années 1820, les sœurs Jeanne Henriette et Jeanne-Françoise Rath décident de consacrer la fortune que leur a léguée leur frère Simon à la construction d'un musée des beaux-arts (Simon, de son vivant, n'avait pas d'idées aussi précises, n'aspirant qu'à la création d'un

établissement d'utilité publique qui porterait son nom). Pour la logistique, les sœurs Rath font appel aux personnalités les plus en vue parmi lesquelles figurent Samuel Vaucher et Guillaume-Henri Dufour.

Lorsqu'il agit seul, le philanthrope peut apporter une contribution parmi d'autres, dans le cas où la majorité du financement est assumée par les pouvoirs publics. L'exemple des bâtiments académiques édifiés dans la promenade des Bastions est significatif. Le collectionneur et mécène Gustave Revilliod fait en 1868 un don de 100 000 francs à la Municipalité pour que celle-ci l'affecte à la construction de l'aile destinée à la bibliothèque publique (l'actuelle Bibliothèque de Genève). Quelques mois plus tard, Hermann Fol, Frédéric-Jean-François de Stoutz de Chapeaurouge et un «vieux Genevois» voulant rester anonyme annoncent également des dons. C'est dire si la philanthropie vaut autant par la somme engagée que par la dynamique qu'elle enclenche.

MODALITÉS ET CONDITIONS

Le cas du Conservatoire est intéressant par l'imbrication entre initiative privée et pouvoirs publics: le terrain est donné par l'État, l'édifice financé par Jean-François Bartholoni et une fondation en est propriétaire. En cela, ce bâtiment rejoint les constructions religieuses qui lui sont contemporaines, comme l'église Notre-Dame, la synagogue ou l'église russe. Ces lieux de culture et de culte naissent ainsi d'une même transaction, où s'équilibrent utilité publique et initiative individuelle. À cela s'ajoute le fait que tous ces bâtiments se valent sur l'échelle de la monumentalité, dérogeant aux règles qui limitent, par exemple, la hauteur des immeubles d'habitation.

La gamme des objets concernés par la philanthropie est vaste, allant d'édifices monumentaux au mobilier urbain. Le cas d'un banc offert par Charles Galland en 1879 pour être installé à l'emplacement de son choix est révélateur d'un climat largement ouvert à la générosité privée, même assortie de conditions. Car conditions il y a, forcément: un don n'est jamais sans contrepartie. Lorsque le duc de Brunswick lègue à la Ville de Genève sa fortune colossale, la contrepartie est stipulée dans l'acte notarié: le duc exige un mausolée à ériger sur une place publique et sur le modèle d'un illustre précédent véronais (le mausolée de la famille Scaligeri, datant du XIV^e siècle). La Municipalité accède à cette demande, aussi exorbitante soit-elle en termes symbolique et financier. Le bénéficiaire est sans commune mesure: le legs permettra de payer, entre autres, le Grand Théâtre, le portail d'entrée du parc des Bastions, l'École d'horlogerie, mais également d'éponger la dette que la Ville a contractée pour l'aménagement des voies dans les nouveaux quartiers.

RECONNAISSANCE DE DON

À part les conditions formulées par le donateur, les pouvoirs publics doivent satisfaire une autre exigence, celle — tacite — de la reconnaissance publique. Lorsque l'on donne au XIX^e siècle, il faut non seulement que cela se sache, mais aussi qu'on s'en souvienne. Une stratégie mémorielle est ainsi développée par les autorités afin de perpétuer le nom (et l'acte de donation). La médaille en est la forme par excellence: frappée pour l'occasion, elle commémore et célèbre le donateur. Tout à la fois marque de reconnaissance et instrument de communication, elle est le vecteur de la renommée.

Un autre espace, plus partagé par le biais de son nom, est la rue. En toute logique, les rues qui portent le nom des philanthropes se situent en bordure de l'objet donné (les rues Jean-François Bartholoni, Jean-Gabriel Eynard et Charles-Galland). L'hommage est toujours *post mortem* — la célébrité consacrée par le nom de rue ne pouvant être que posthume. Posthume, mais parfois tardif: la dernière en date est la rue Henriette-et-Jeanne-Rath, dont le nom est venu remplacer celui de rue de Hollande en 2023.

Viennent enfin les bâtiments concernés. L'exigence mémorielle peut s'incarner sur la façade principale (en lettres d'or sous le fronton du Musée Rath) ou à l'intérieur, soit sous la forme de noms de salles, soit sous celle de bustes. Assignés à résidence: tels sont ceux du général Rath (qui trônait au centre de la salle principale du musée), de Jean-François Bartholoni (dans le vestibule du Conservatoire de musique) et de Jean-Gabriel Eynard (sur le palier intermédiaire du palais de l'Athénée). Ils sont littéralement chez eux, accessibles aux visiteur-euses, sans être publiquement exposés. Un équilibre est ainsi en jeu: sans être un «grand homme» au sens où on l'entend au XIX^e siècle, il va de soi que, pour les bénéficiaires, le philanthrope mérite un hommage et cela même si, en définitive, il s'est substitué à la puissance publique en décidant individuellement de ce qui est nécessaire à la collectivité.



Façade du Victoria Hall, armoiries du commanditaire. Photo: David Ripoll

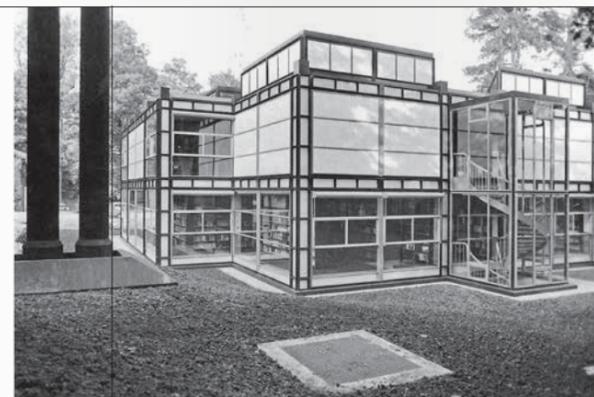
1. *Journal de la construction et de l'industrie*, 1^{re} année, n° 9, 6 septembre 1873, p. 1.

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA MODERNITÉ À GENÈVE



Ci-dessus et en haut à droite: Conservatoire et bibliothèque du Jardin botanique de Genève, 1967–1972, Jean-Marc Lamunière avec Alain Ritter, Rino Brodbeck et Jacques Roulet. Photos: Bureau Lamunière, Archives de la Construction moderne, EPFL

Si le XIX^e siècle¹ genevois a principalement bâti pour la culture, le siècle suivant a abordé la notion de loisirs de manière plus large et partagée. La Ville a



d'abord constitué un patrimoine de monuments qui recueillent encore les beaux jours de l'offre culturelle actuelle². Pour comprendre l'évolution qui s'est principalement opérée pendant les Trente Glorieuses (1945–1975), il faut se remémorer que le XX^e siècle se caractérise par deux conflits mondiaux au milieu desquels s'intercale une crise économique tout aussi globale. Ce n'est donc qu'après ces événements que les architectes et les ingénieurs civil-es ont pu se confronter à de nouveaux programmes, notamment liés aux activités dédiées au temps libre que les règles de l'hygiénisme des années 1920 avaient mis en exergue.

PAR PHILIPPE MEIER

ARCHITECTE EPFL FAS SIA, PROFESSEUR À L'HEPIA

« LICHT, LUFT, SONNE³ »

Sous l'égide de cette devise du modernisme, les années 1930 constituent pour la Suisse le début d'un période clé pour « procurer à la population des villes des lieux de loisirs et de détente sportive, considérés alors comme nécessaires à l'hygiène physique et mentale de chaque individu⁴ ». L'entre-deux-guerres correspond à un temps politique socialement engagé, que ce soit en France avec les congés payés (1936) du Front populaire de Léon Blum ou à Genève avec le gouvernement « rouge » (1933–1936) de Léon Nicole. C'est d'ailleurs paradoxalement autour de la rade, lieu même de la bourgeoisie établie, que sont installés les

premiers bains publics: deux opérations concomitantes pour les usagers et usagères des rives droite et gauche de la cité. Sur le bas du coteau de Coligny, le dessin symétrique des cabines de Genève-Plage contraste avec une approche sculpturale des éléments tels que les plongeurs ou les fontaines-champignons en béton (1931–1932) de Maxime Pittard. Sur l'autre rive, au cœur de la rade, l'implantation sur l'eau des Bains des Pâquis (1931–1932, Service d'architecture de la Ville de Genève⁵) s'avère également exemplaire. Le caractère axial, issu de la séparation entre les hommes et les femmes, est aussi présent, mais c'est surtout la construction de pieux délimitant les deux grands bassins qui attire l'attention. Les deux établissements publics, très fréquentés dès leur ouverture, le restent aujourd'hui. Ils ont donné le ton à la nécessité d'offrir aux citoyens du canton et des alentours un accès à l'eau, encadré par des infrastructures modernes et fonctionnelles.

1. La périodisation du XIX^e siècle européen débute souvent par la fin du règne de Napoléon I^{er} (1815) et s'achève par la Première Guerre mondiale (1914).
2. Voir à ce sujet David Ripoll, « Culture, philanthropie et pouvoirs publics à Genève au XIX^e siècle », aux pages 14 à 17 du présent numéro.
3. Pour mieux approfondir cette notion, voir Philippe Bonnin et Margaret Manale, *Habiter Berlin. Wie Berlin wohnt. 1900–1920*, Paris, Créaphis, 2016, qui montre l'évolution de l'habitat par ces trois aspects de l'hygiénisme, et Franz Hauner, *Lumière, air, soleil, hygiène. Architecture et modernité en Bavière à l'époque de la République de Weimar [Licht, Luft, Sonne, Hygiene. Architektur und Moderne in Bayern zur Zeit der Weimarer Republik]*, Berlin, De Gruyter Mouton, 2022 [2020].
4. Jean-Marc Lamunière, avec la collaboration d'Isabelle Charollais et Michel Nemeç, *L'architecture à Genève 1919–1975*, Lausanne, Payot, 1999, p.108.
5. L'attribution de la paternité architecturale du site est complexe. On aurait tort de la réduire à l'appellation communément admise de « Service d'architecture de la Ville de Genève ». Voir à ce sujet Marcellin Barthassat et Pauline Nerfin, *Les bains et la jetée des*

En Europe, la période voit également l'avènement des premiers plans d'urbanisme rationnels au rang desquels se situe le fameux Plan directeur de Genève (1935) de Maurice Braillard⁶. Si la décennie précédente a rimé avec une prise en considération «de l'embellissement de la ville, de l'assainissement des quartiers insalubres⁷», la nouvelle approche de planification s'appuie sur la théorie des récents congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM)⁸. Avec Maurice Braillard, on assiste à une véritable recomposition du tissu de la Cité de Calvin qui ne s'encombre pas, dans son dessin idéal, de la majorité de la substance bâtie existante. Institué sur la base d'une évolution des comportements, avec un locataire qui «n'admet plus les cours fermées, les vis-à-vis limités, [et à qui il faut] de l'air, du soleil, de l'espace⁹», l'auteur prend à bras-le-corps la question du logement avec la composition caractéristique en barres couvrant le territoire déjà bien urbanisé. En parallèle, il s'impose de résoudre les infrastructures pour satisfaire à «tous les facteurs entrant nécessairement dans le développement d'une ville¹⁰». Cette vision, à la fois moderne parce qu'elle anticipe avec plus de finesse les futurs zonings chers aux projecteurs des périphéries de la seconde moitié du XX^e siècle, affiche également une forme de romantisme dont l'architecte ne s'est jamais départi au cours de sa carrière. En témoigne son approche proposant «un réseau de parcs et de parcours [recevant] les équipements publics¹¹», à l'image de l'Université sise dans le parc des Bastions que l'architecte-urbaniste conserve dans son esquisse pour la Genève de demain. Sur la forme, Maurice Braillard ne donne pas de réponse précise à l'intégration desdits équipements publics dans sa vision urbaine qui est avant tout fondée sur le logement collectif et sur les voies de circulation. Lors de la conférence sur le Plan directeur qu'il donne en février 1936, il affirme néanmoins mettre en lien les fonctions suivantes: «groupement des habitations, édifices publics, places de jeux et de délassement, promenades¹²».

L'entre-deux-guerres genevois place le sport au centre de ses préoccupations, tandis que les édifices culturels ne sont pour ainsi dire pas considérés. Les gouvernements bourgeois se succédant se contentent des bâtiments existants qui correspondent à leur vision politique et sociale. On est loin des réflexions qui animent, par exemple, la scène théâtrale locale sous l'influence d'artistes révolutionnaires tels Adolphe Appia ou Émile Jaques-Dalcroze, ou encore de projets avant-gardistes comme le *Totaltheater* que Walter Gropius développe pour le metteur en scène Erwin Piscator entre 1926 et 1927. L'épisode du gouvernement de Léon Nicole n'y change rien, les institutions restent attachées à leurs monuments historiques. On peut donc conclure qu'il n'y a ni l'argent ni l'envie pour une offre alternative, l'État préférant miser sur les infrastructures existantes plus en phase avec son électorat¹³.

SECOND ESSOR DE LA MODERNITÉ

Au-delà des frontières, l'après-guerre s'ouvre sur un champ de ruines. Dans le cocon de la neutralité, une prudence tout helvétique est de mise dans les arcanes du Département des travaux publics genevois. En mars 1944, le conseiller d'État Louis Casai affirme: «De même que les autorités fédérales ont su prévoir l'époque de guerre que nous traversons et prendre à temps les mesures qui nous ont permis, jusqu'à présent, de vivre sans connaître d'excessives privations, de même entendentes ne pas se laisser surprendre par les circonstances de l'après-guerre et ont-elles placé toute leur activité sous le signe de la prévoyance. C'est sous ce signe aussi que les autorités genevoises se sont efforcées de développer leur action¹⁴.»



Pavillon éphémère du Théâtre Am Stram Gram, 1995–2000, Alexandre Vaucher.
Photo: Alain Grandchamp, Documentation photographique, Ville de Genève

- Pâquis*, étude historique, état des lieux et usages, Conservation du patrimoine architectural, Genève, Ville de Genève, août 2022.
- Maurice Braillard dessine ce plan avec la complicité d'Albert Bodmer et André Marais.
 - Philippe Gfeller, «La ville rationnelle de Maurice Braillard. Le Plan directeur de Genève, 1935», in Isabelle Charollais et Bruno Marchand (dir), *Architecture de la raison. La Suisse des années vingt et trente*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 1991, p.199.
 - Lors du IV^e CIAM qui se tient à Athènes en 1933, Le Corbusier se questionne sur les villes: «Peuvent-elles poursuivre leur existence dans leur état actuel? Ou faut-il les détruire — partiellement ou totalement?», «Le IV^e Congrès international d'architecture moderne à Athènes: La ville fonctionnelle», in *Annales techniques*, n°44–45–46, Athènes, 1933, p.1168, cité par Alain Léveillé, «Genève, Plan directeur 1935, Maurice Braillard», in *Archithèse*, n°2, mars–avril 1984, p.30.
 - Résumé de la conférence de Maurice Braillard, conseiller d'État, sur le Plan directeur du 7 février 1936, Fonds Hoechel, p.10, cité par Philippe Gfeller, *op.cit.*, p.207.
 - Maurice Braillard prévoit, entre autres infrastructures, des «grandes voies de communication, [des] voies de communication secondaires, [des] artères de circulation. [Une o]rganisation ferroviaire avec [des] emplacements industriels. [Une n]avigation fluviale. [Un a]éroport», *ibid.*
 - Philippe Gfeller, *op.cit.*, p.210.
 - Résumé de la conférence de Maurice Braillard, conseiller d'État, sur le Plan directeur du 7 février 1936, Fonds Hoechel, p.10, cité par Philippe Gfeller, *op.cit.*, p.207.
 - C'est dans cette parenthèse politico-culturelle de la «Genève rouge» que Maurice Braillard, en charge du Département des travaux publics, développe en 1935 sa vision de la ville en passant, lui aussi, un peu sous silence la question des équipements publics.
 - Louis Casai, présentation du programme de législation, mars 1944, cité par Michel Nemeç, «Infrastructures et équipements — Grands travaux, réseaux et interfaces», in Jean-Marc Lamunière, avec la collaboration d'Isabelle Charollais et Michel Nemeç, *op.cit.*, p.419.



Bains des Pâquis, 1931–1932, Service d'architecture de la Ville de Genève. Documentation photographique, Ville de Genève

Dans les faits, la modernité genevoise de l'après-guerre a continué à produire des logements, des industries, des bureaux et quelques lieux de culte pour répondre à la forte demande spirituelle liée à l'immigration méditerranéenne. Dans la droite ligne de la vision théorique de Maurice Braillard, les gouvernements vont prioritairement s'attacher à développer des «infrastructures de transport et de circulation, d'assainissement et de traitement des déchets, [ainsi que des équipements] jusqu'alors relativement délaissés tels que la santé, l'éducation et le sport¹⁵».

Les cités-satellites de Meyrin, d'Onex et du Lignon sont planifiées autour du logement collectif dont le bassin genevois a cruellement besoin en raison d'une croissance démographique galopante. Entre les barres prismatiques posées abstraitement sur une prairie — chères au mouvement moderne —, seuls quelques équipements commerciaux, des écoles et quelques églises y trouvent leur place. Si la richesse des compositions et la grande qualité sociale héritée des «unités de voisinages¹⁶» anglo-saxonnes sont le plus souvent indéniables, l'absence de lieux culturels est flagrante. Doit-on y déceler l'héritage de la non-représentation de ceux-ci dans le Plan Braillard? La réponse est certainement plus nuancée, mais on ne peut s'empêcher de

penser qu'un lien existe. L'autre réalité est le rapport de force entre la Ville de Genève, la grande commune urbaine, à l'initiative de plusieurs projets marquants des années 1950–1960, et le Canton qui se préoccupe de développer son territoire pour accueillir davantage d'habitants. Un personnage comme André Marais¹⁷, dont l'influence sur le territoire genevois a été majeure, n'a pas porté une attention particulière aux équipements culturels dans ses pensées urbaines, se situant ainsi plutôt dans la lignée de Maurice Braillard.

La démesure, qui apparaît au XIX^e siècle à l'initiative de fonds privés et de mécènes, ne trouve pas d'équivalent dans la seconde moitié du XX^e siècle: «La culture reste un sujet "délicat" quand il s'agit de la payer par des fonds publics¹⁸.» La prévoyance, qui est de mise, ne participera pas non plus de l'essor qui voit le jour en France à l'initiative du ministre de la Culture André Malraux (1959–1969) et de ses successeurs, dont Jack Lang (1981–1986 et 1988–1993). C'est donc sur le territoire de la Ville que sont construits quelques objets marquants. L'argent communal finance, par exemple, le très élégant Muséum d'histoire naturelle (1961–1966, Raymond Tschudin), dont les façades en marbre de Carrare se détachent en vis-à-vis du quartier des Tranchées dans un parc arboré¹⁹, ou le Conservatoire botanique et sa bibliothèque

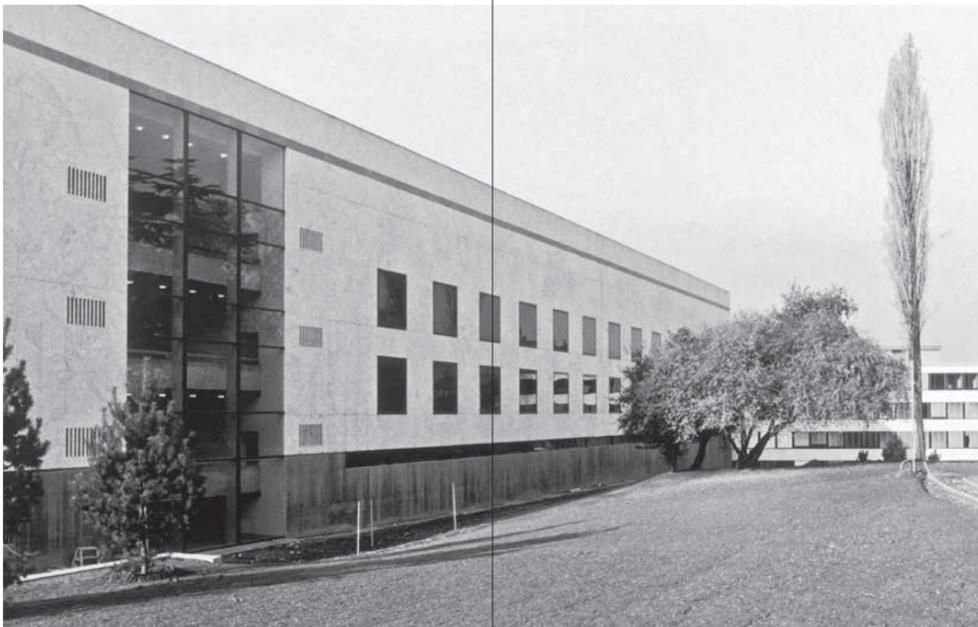
15. *Ibid.*, p.421.

16. Voir à ce sujet Bruno Marchand et Philippe Meier, «Unité de voisinage», in *Faces*, n°80, décembre 2021, p.20–28.

17. Voir à ce sujet Philippe Gfeller, *Genève en plans. De Maurice Braillard à André Marais*, Lausanne, Éditions d'en bas, 2022.

18. Philippe Meier, «Équipements publics», in Jean-Marc Lamunière et Philippe Meier, *L'Architecture à Genève XXI^e siècle*, Gollion, Infolio, 2015, p.181.

19. La rénovation de l'enveloppe du musée, classé au patrimoine architectural, est conduite par meier + associés architectes (2005–2012); une extension par MAK architectes est en cours (2017–2027).



En haut: Patinoire des Vernets, 1954–1959, François Maurice, Albert Cingria, Jean Duret et Pierre Tremblet, ingénieur civil. Photo: François Maurice. En bas: Muséum d'histoire naturelle de Genève, 1961–1966, Raymond Tschudin. Photo: Georges Neri, Documentation photographique, Ville de Genève

de recherche (1967–1973, Jean-Marc Lamunière avec Alain Ritter, Rino Brodbeck et Jacques Roulet²⁰) implantés dans un majestueux jardin. Ces édifices s'inscrivent dans des espaces végétalisés, comme un clin d'œil à la vision de Maurice Braillard. En dehors de la Ville de Genève, seules quelques grandes entités vont édifier leurs propres infrastructures, telle la Cité sarde avec le Centre communal et le Théâtre de Carouge (1969–1972, Atelier Coopératif d'Architecture et d'Urbanisme (ACAU), avec Lucien Archinard, Jean Zuber et Jean-Jacques Mégevand).

Parallèlement à ces constructions dites de « culture classique », la culture populaire va se tourner vers le septième art, dont on rappellera que Genève fut pionnière en la matière, puisque « la première projection publique du cinématographe Lumière en Suisse eut lieu lors de l'Exposition nationale à Genève, le 7 mai 1896, soit six mois après celle du Grand Café à Paris²¹ ». Bien que le cinéma parlant se soit développé dès les années 1930, c'est bien dans les années 1950

qu'une demande nouvelle va entraîner le développement d'installations qui sont alors inédites d'un point de vue de leur technologie dans les murs de la cité²². Cette forme de divertissement et d'espace va alors voir le jour. Une fois encore, c'est sur la base d'initiatives et de fonds privés que ces projets aboutissent, magnifiés à l'instigation d'un seul et même architecte: Marc-Joseph Saugey²³. Sous son crayon, en moins de dix années, vont être construits trois lieux de renom dotés de technologies récentes: le cinéma Plaza (1951–1954) avec le cinémascope, le Star (1954–1957) et le Paris (1955–1957) avec la *polyvision*²⁴. Malheureusement, ces trois salles obscures ont fait l'objet de pressions économiques aboutissant soit à leur destruction²⁵, soit à une sauvegarde sur le fil²⁶ sur fond de concurrence pour exister face aux multiplexes où le pop-corn est roi et l'architecture absente.

Ce sont les infrastructures sportives qui reçoivent la manne collective dans les années 1950: pour que les citoyen·nes puissent nager, patiner, courir, etc., il faut bâtir. Parmi les objets marquants

20. Le projet est réalisé en plusieurs étapes; la rénovation des bâtiments est assurée par Christian Dupraz (2013–2016).
21. Catherine Courtiau, *Marc J. Saugey, spatialité, urbanisme et nouveaux programmes de l'après-guerre. La ville des années 50 et 60*, mars 2002, p. 121. Voir aussi note 23.
22. La première grande salle obscure genevoise, avec 1450 places, est le Rialto, inauguré en 1932. Elle est l'œuvre de l'architecte Jean Camoletti.
23. Catherine Courtiau, historienne de l'art et de l'architecture, rappelle que Saugey avait déjà une pratique d'aménagement de salles de cinéma avant-guerre, et il n'est pas étonnant de le retrouver dans les années 1950 en tant qu'architecte incontournable dans ce domaine. *Marc J. Saugey, spatialité, urbanisme et nouveaux programmes de l'après-guerre. La ville des années 50 et 60*, op. cit., pp. 121–123. Voir aussi à ce sujet Philippe Meier, *Marc-Joseph Saugey, architecte*, Genève, FAS Genève, 2012.

24. Catherine Courtiau remarque que: « Saugey parle de « polyvision », mais il s'agissait sans doute de « panavision », procédé américain inventé en 1953, soit quatre ans avant l'inauguration du Star », courriel du 15 avril 2024 à l'auteur. Il est fait aussi ici référence à un article de Marc-Joseph Saugey, « La salle de spectacle », *L'Ordre professionnel*, n° 19, 28 mai 1955. Saugey y déclare: « Aux balbutiements des premières images a succédé la période triomphante du muet, puis la consécration du sonore. Aujourd'hui, notre génération assiste à un nouveau départ à travers de multiples expériences. Le cinémascope à peine né semble à brève échéance devoir être remplacé par "le Vista", écran géant; le cinérama apportera des solutions nouvelles aux problèmes du relief; la polyvision prochaine ouvrira une fenêtre sur des possibilités infinies et combien vivantes. L'écran immense (il en est déjà de 25x10 m), aux visions simultanées, est un des atouts dans la lutte contre la télévision et le théâtre. »

25. L'opération des Cygnes nécessite la démolition du Star (1954–1957, Gare-Centre), en 1987, l'un des chefs-d'œuvre de Saugey. Voir Jacques Gubler, « Le casse de Gare-Centre », in *Faces*, n° 21, 1991, p. 60–63.

26. Un mécène sauve le Paris, après une campagne de presse des milieux professionnels et académiques au début des années 1990. Voir Valérie Opériol, Pascal Tanari et Olivier Morand, *Le Cinéma Manhattan à Genève. Révélation d'un espace*, Genève, Association pour la sauvegarde du cinéma Manhattan et Nouvelle librairie d'architecture, 1992. Le Plaza, quant à lui, est sauvé in extremis par une même mobilisation des associations et un élan populaire qui aboutit à une levée de signatures en vue d'une initiative. Cette dernière est marquée de l'intérêt d'une fondation privée qui sauve ce joyau de l'architecture du septième art. Voir Philippe Meier, « Il faut sauver le cinéma Plaza (1) », in *Architextuel*, 13 avril 2015, publié en ligne: blogs.letemps.ch/philippe-meier/2015/04/13/il-faut-sauver-le-cinema-plaza/ [consulté le 25 mars 2024]; « Il faut sauver le cinéma Plaza (2) », in *Architextuel*, 1^{er} septembre 2017, publié en ligne: blogs.letemps.ch/philippe-meier/2017/09/01/il-faut-sauver-le-cinema-plaza-2/ [consulté le

25 mars 2024] et Philippe Meier et Tarramo Broennimann, « Un espace emblématique en péril », in *Faces*, n° 74, automne 2018, p. 56–59.

27. À la suite de la réalisation de la patinoire, les mêmes architectes et ingénieurs sont directement remandatés par la Ville de Genève.
28. Le court central, réalisé par ces trois architectes genevois membres du collectif Groupe 11, est un espace en arène d'une très grande facture et souvent méconnu. Voir à ce propos Philippe Meier « L'envers des courts », in *Architextuel*, 1^{er} janvier 2017, publié en ligne: architextuel.ch/envers-des-courts/ [consulté le 22 février 2024].
29. Jean-Marc Lamunière, avec la collaboration d'Isabelle Charollais et Michel Nemeč, *op. cit.*, p. 519.
30. Le 13 juin, la population s'oppose au Plan localisé de quartier (PLQ 30134) et au projet de modification des limites de zones (MZ 30159) par une faible majorité (environ 800 voix). Ce projet, issu d'un concours international et financé par du mécénat privé, a fait l'objet de mésententes entre les politiques et les artistes.

de cette période sur le plan architectural et structurel, il convient de rappeler les deux remarquables réalisations de François Maurice pour la patinoire et la piscine des Vernets. L'usage du béton et de l'acier en cadre portique d'une portée de 80 mètres pour la première (1954–1959, avec Albert Cingria et Jean Duret ainsi que l'ingénieur civil Pierre Tremblet) et en poutres triangulées métalliques pour la seconde (1968–1970)²⁷. La pratique du sport « sous toit » bénéficie d'espaces de grande qualité qui ont survécu jusqu'à nos jours et font l'objet de mesures de protection patrimoniales justifiées. On peut également citer le stade du Bout-du-Monde (planification en 1945 par Paul Waltenspuhl et Georges Brera) et les terrains de tennis du parc des Eaux-Vives (1958, Jacques Bardet, Jacques Nobile et Alain Ritter)²⁸. Les communes limitrophes s'engagent elles aussi à la création d'une offre sportive, comme le complexe de piscines extérieures de Marignac au Grand-Lancy (1966–1969, Georges Brera, Pierre Nierlé et Paul Waltenspuhl), considéré comme le « plus remarquable de Genève²⁹ ».

AU TOURNANT DU SIÈCLE

La crise pétrolière met fin à trois décennies de croissance et de très haute qualité architecturale. À la suite de Mai 1968, la société évolue et les enjeux qui président à la promulgation de la culture et des loisirs se modifient. Dans les années 1980, la question d'une alternative à l'establishment se pose de manière plus manifeste: des associations sont créées, des lieux de création apparaissent en marge de ceux qui ont, jusqu'alors, été fréquentés. En parallèle, la notion de décentralisation — terme issu des deux septennats mitterrandiens de nos voisins hexagonaux —, et qui est déjà bien présente à Genève dans la dualité « Ville-Canton », va trouver un chemin plus subtil et efficient. Enfin, une approche de la valeur patrimoniale des biens exis-

tants est également amorcée. Ces trois évolutions sociétales sont à la base de ce qui caractérise la ville contemporaine et complexe. À cette période, les projets se font plus rares, tout comme les terrains à disposition. On assiste à la colonisation de portions de territoire en dehors des canons habituels, telle l'implantation du Théâtre du Loup dans une friche industrielle au bord de l'Arve (1992–1993), Daniel Baillif et Roger Loponte) ou le remarquable pavillon éphémère du Théâtre Am Stram Gram, dont la structure démontable en bois héritée des recherches de Jean Prouvé est installée dans un petit jardin (1995–2000, Alexandre Vaucher). Certaines communes suburbaines affirment le droit à la présence sur leur sol d'équipements publics jusqu'ici manquants, comme le Forum de Meyrin (1990–1995, Aristeia et Manuel Baud-Bovy) ou la piscine couverte du Lignon (1994–1997, Brodbeck Roulet). Enfin, il faut noter que certains projets phares dédiés à l'accueil de programmes culturels d'importance ne sont pas épargnés par la vindicte populaire et se voient rejetés par les urnes comme le Musée d'ethnographie sur le site des Tranchées (concours en 1997 et votation en décembre 2001). En 2021, le grand projet pour la Cité de la musique est refusé par les habitant·es de la commune de Genève³⁰. Tous ces signes sont le prélude à ce qui anime le quotidien des édiles et des planificateurs de ce XXI^e siècle dont l'histoire, trop récente, reste à écrire.

Dans le débat qui s'ouvre avec la perspective du Plan directeur cantonal 2050, tandis que la priorité politique demeure le logement collectif, la question de la place laissée à la culture et aux loisirs est centrale. Cette dernière doit être prise en main par toutes les professions de l'acte de bâtir, renforcées qu'elles sont par la Déclaration de Davos (2018), pour réaliser avec tout l'engagement ces programmes nécessaires à notre identité. Il est essentiel que les générations futures aient droit à la jouissance d'espaces de la même qualité architecturale que celle qui a accompagné les utilisateur·trices du XX^e siècle.



Ci-contre: Théâtre de Carouge 1969–1972, Atelier Coopératif d'Architecture et d'Urbanisme (ACAU) et bureau Archinard et Zuber. Photo: ACAU

Page suivante: Cinéma Plaza, 1951–1954, Marc-Joseph Saugey. Photo: Franz Villiger



ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE GREFF



JEAN-PIERRE
GREFF
PRÉSIDENT
DE LA FONDATION
PLAZA, ANCIEN
DIRECTEUR
DE LA HEAD-
GENÈVE,
HAUTE ÉCOLE
D'ART ET DE
DESIGN

ENTRETIEN
RÉALISÉ POUR
INTERFACE,
LE 13 MARS 2024

PHOTO: NICOLAS
RIGHETTI

INT. À votre arrivée en provenance de l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg en 2003 pour prendre la direction de la HEAD, quelle était votre perception de la vie culturelle genevoise ?

J.-P. G. J'avais alors une connaissance très partielle de Genève. J'avais en tête la haute qualité de sa vie universitaire, depuis Ferdinand de Saussure, et des figures intellectuelles qui avaient compté pour moi — Jean Piaget, Jean Starobinski et l'École de Genève en critique littéraire —, donc une image bien plus flatteuse qu'une ville de province telle qu'on peut se la représenter en France. Pour la culture, ma vision était double: d'un côté, son versant alternatif et ses quelques lieux durant les années 1960-1990, à travers notamment l'histoire du groupe Écart que je connaissais comme historien de l'art; de l'autre, ce qui m'attirait et me semblait une belle opportunité, c'était le MAMCO, le projet qu'y menait Christian Bernard depuis dix ans et dont la notoriété était forte dans l'espace francophone et même international.

Ces indices laissaient entrevoir une richesse et un dynamisme. Il me paraissait essentiel que l'école que j'allais diriger ait un potentiel en tant qu'institution autonome, mais aussi en tant qu'élément d'un écosystème.

INT. Par rapport à votre grande connaissance de la scène européenne, où se situe la région genevoise sur le plan de la culture dite « alternative » ?

J.-P. G. On aurait pu imaginer que Genève soit une ville avec une culture plutôt bourgeoise, avec peu de marge pour un milieu associatif, alternatif ou indépendant. En arrivant, j'ai tout d'abord pris la direction de l'École des beaux-arts, à proximité de laquelle se trouvait le fameux squat RHINO. Certain-es de nos étudiant-es ou même assistant-es y habitaient et y travaillaient. Que cette scène alternative soit aussi ample, riche et qu'elle ait un poids aussi fort dans la vie culturelle et sociale de la cité m'a surpris.

Aujourd'hui, malgré la disparition de certains lieux, je constate que cette sphère associative et indépendante est considérée. La puissance publique, les fondations, ses acteurs et actrices ont fait en sorte qu'elle soit préservée, peut-être de manière plus contrôlée qu'avant, en mettant à disposition des lieux pour que tous ces projets puissent exister. Des personnes nostalgiques d'une époque que je n'ai pas connue pensent que la situation s'est normalisée, que la culture est devenue plus élitaires et que les lieux indépendants n'ont plus l'effervescence de cette période. Je constate néanmoins que la force de cette scène indépendante est sans commune mesure avec ce qui existe à Strasbourg ou à Nantes. Ces deux pôles, institutionnels et « indépendants », participent l'un et l'autre à la dynamique d'une vie (ville) culturelle. Il n'y a pas de scène culturelle vivante qui ne soit traversée de tensions, en acceptant ce que cela implique parfois d'inconfort, de débats, de contradictions et de luttes.

INT. Pensez-vous que l'offre culturelle, à la fois sur le plan des lieux et des programmes, soit suffisante pour une ville et une région qui avoisine le million d'habitantes ?

J.-P. G. J'aimerais insister sur la diversité culturelle que soutient Genève, non seulement en termes de statut et de registre, mais encore de disciplines. Genève est une ville où tout le spectre de la culture est présent, avec des singularités fortes, à l'exemple de la danse contemporaine et de la performance, de la bande dessinée et de l'illustration. Malgré mon adhésion enthousiaste, j'ai réalisé, après vingt ans, qu'il y a aussi des fragilités et des manques au sein de la plupart des institutions. Il en est peu qui soient fortes, à vrai dire. Cela est assez surprenant au regard de l'opulence genevoise, même si la dynamique des collaborations entre instances publiques et privées est remarquable. Les musées restent aujourd'hui encore l'élément fragile de cet écosystème: on ne bénéficie pas d'infrastructures muséales à la hauteur de ce qu'on peut attendre de Genève.

INT. Par rapport à des villes comme Bâle ou Zurich, Genève possède en effet peu d'institutions de stature internationale. Pensez-vous que la situation va changer, notamment avec le projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH) ?

J.-P. G. Lors de mes dernières visites au MAH, j'ai ressenti comme une évidence que ce musée était bien trop petit: il y avait du monde partout, des enfants, des personnes âgées, des gens appartenant à des milieux socioculturels différents. C'était à la fois vivant et joyeux. Il faut que toutes ces populations, souvent nouvelles, qui vivent cette expérience-là du musée, dont je suis persuadé qu'elle peut être décisive dans une vie, puissent convaincre de l'utilité publique essentielle du musée. Jamais un musée, qu'il soit d'art contemporain, d'art et d'histoire ou d'ethnographie, ne sera trop grand ou trop beau. Dirait-on cela d'une école ou d'un lieu de soins ?

Il est vrai qu'en Suisse alémanique et en Allemagne les structures sont souvent plus vastes et mieux dotées qu'à Genève, et cela est essentiellement assumé par la puissance publique. Pour le MAH, on va (enfin!) rénover les bâtiments anciens — dont celui de l'École des beaux-arts —, mais le projet reste modeste. Entendre certain-es qualifier une telle opération de « pharaonique », alors qu'elle me semble tout juste être à la bonne mesure, me sidère. Un musée d'art et d'histoire ou d'art moderne et contemporain n'est pas un lieu de culture élitaires; c'est là un a priori grossier que dément la programmation de ces institutions. Ce n'est pas davantage un lieu de simple divertissement, ni l'espace d'un « supplément d'âme ». Il faut rappeler combien ce sont des espaces d'émancipation, de construction de soi, mais aussi d'une conscience historique et sociale, d'une relation plus ouverte et exigeante au monde et aux autres. Ma propre vie a basculé le jour où, par hasard, je suis entré dans un musée.

INT. Comment analyser le cas de la Cité de la musique, où un projet architectural de grande qualité, plébiscité par un jury international et financé par une fondation, a fait notamment les frais d'une opposition entre culture « bourgeoise » et culture « alternative » ?

J.-P. G. Même lorsqu'on s'efforce d'expliquer le contexte, personne, hors de Genève, ne comprend ce qui s'est passé. Ce qui me surprend aussi c'est que, contrairement à d'autres villes où des projets ont d'abord échoué pour, très vite, être réimaginés ailleurs ou autrement, je n'ai pour l'instant entendu parler d'aucun nouveau projet sérieux, si ce n'est, je l'espère, pour la Haute école de musique. On ne l'a sans doute pas assez dit durant ce débat, cette Cité était nécessaire pour l'ensemble des utilisatrices du

projet, mais singulièrement pour la Haute école de musique. Ce cas est emblématique parce que le débat public, évidemment légitime, s'est posé dans des termes malheureux d'opposition binaire entre registres de pratiques, de « consommation » musicales ou de catégories sociales, avec des simplifications outrancières. Tout cela n'était pas à la hauteur du projet et de ses véritables enjeux. Y compris pour ce que peut signifier aujourd'hui l'acte de construire, à travers lequel s'exprime, depuis des millénaires, les idéaux d'une société.

INT. Le mécénat joue un rôle historiquement fort dans l'avènement des infrastructures culturelles genevoises. Comment voyez-vous cela dans le contexte contemporain ?

J.-P. G. Il me manque un peu de perspective historique, mais il est en effet étonnant de constater que les grandes structures genevoises sont très souvent le résultat d'un mécénat. J'ai connu en France des exemples, bien plus rares, de mécénat, mais dans lesquels il y avait toujours des contreparties, même symboliques ou implicites. À Genève, je peux en témoigner, ce mécénat s'effectue vraiment sans contrepartie et offre une liberté de projet absolue, comme pour la Cité de la musique qu'on vient d'évoquer. Mais ce mécénat a peut-être contribué à créer l'idée que la culture relevait de la sphère privée et du don, plutôt que d'un enjeu politique décisif, constitutif du développement d'une ville sociale et désirable.

INT. Vous êtes désormais à la tête de la Fondation Plaza qui va lancer la programmation du cinéma éponyme, sauvé in extremis d'une mort annoncée¹. Quelle est votre vision pour ce lieu ?

J.-P. G. C'est un exemple de *deus ex machina*, produit par le mécénat, très heureux et qui a été vécu comme tel par tout le monde. S'agissant du projet, on a rapidement pensé qu'il devait se faire au-delà du périmètre de la salle de cinéma pour diverses raisons. Ces dernières tiennent à la fois aux conditions contemporaines de la diffusion et du « spectacle » cinéma et au phénomène de déterritorialisation du champ culturel, marqué par la porosité entre disciplines. Au Plaza, nous aurons le cinéma « au cœur », dans tous les sens de l'expression, mais nous l'explorerons aussi à travers toutes ses parentés — de la littérature aux arts vivants, de l'art contemporain à l'architecture. Nous relèverons l'héritage de Marc-Joseph Saugey, celui d'un grand architecte, passionné de cinéma, qui considérait ce dernier comme une forme majeure du spectacle et de la culture modernes. Nous disposons de conditions privilégiées pour ce faire, à commencer par une salle qui sera l'une des plus belles à l'échelle nationale et même européenne. Un sentiment de l'espace tellement fort, holistique, merveilleusement adapté à la fonction cinéma.

1. Voir à ce sujet Philippe Meier, « Les équipements publics de la modernité à Genève », note n° 26, à la page 22 du présent numéro.

FAI

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS DE GENÈVE

DIFFÉRENTS ENGAGEMENTS

Ces derniers mois, la FAI a pris position sur la stratégie d'arborisation du canton. Elle souhaite en effet clarifier certains aspects de la refonte du *Règlement sur la conservation de la végétation arborée* (RCVA) et du projet de *Loi d'investissement et de subvention cantonale* avant qu'ils ne soient soumis aux députés. En parallèle, elle a poursuivi ses échanges avec l'Office des autorisations de construire (OAC) afin d'améliorer la *Loi sur les constructions et les installations diverses* (LCI). Des amendements relatifs à la cinquième zone de construction ont été proposés au groupe de réflexion État de Genève-FAI en février dernier.

NOUVELLE COMMISSION

À l'initiative du président de la FAI, un nouvel organigramme a été établi afin que le fonctionnement et les relations entre les différents groupes de travail, issus des commissions de la FAI et du conseil de la FAI, soient plus clairs et efficaces. Chacune des six commissions (CAU, CCAO, CTE, CEF, CPC et COMAC) se voit ainsi attribuer des groupes de travail afin de transmettre leurs conclusions à l'organe décisionnel de la fédération. Une septième commission vient également d'être créée, la commission législative (COLEG), en vue de réunir toutes les personnes liées aux aspects juridiques des professions représentées par la FAI. Présidée par le past président, elle regroupera une membre de chacune des six autres commissions.

FAI

COMMISSION ÉCOLES ET FORMATION

TESTS D'APTITUDE 2024

Des tests d'aptitude ont à nouveau été organisés par la CEF pour les personnes à la recherche d'une place d'apprentissage comme dessinatrice CFC en orientation génie civil ou architecture. Pour la première fois, ces tests ont eu lieu au centre pour la formation SPARK à Plan-les-Ouates, le 24 avril dernier. Grâce à la contribution des ingénieurs-civils, les tests ont été améliorés afin qu'ils soient polyvalents. Les bureaux formateurs sont d'ailleurs vivement encouragés à réclamer les résultats de ces tests lors des entretiens avec les candidates intéressées par la profession. La CEF demeure à la recherche de bureaux formateurs et rappelle que si la formation d'apprenties se tarit, cela aura un impact majeur sur la qualité des professions.

PRIX FORMATION

Afin de promouvoir la formation, la CEF travaille sur les modalités pour décerner en 2024 des prix à la ou au meilleur·e dessinatrice CFC en orientation architecture, génie civil, géomaticien·ne, paysage et planification du territoire.

ORDONNANCE CFC

DESSINATEUR·TRICE

La nouvelle ordonnance du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) sur la formation professionnelle initiale de dessinatrice CFC est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Il s'agit de l'aboutissement d'un long processus afin d'améliorer l'apprentissage et son adéquation aux besoins actuels de la profession tels que l'orientation de l'apprentissage sur le savoir-faire plutôt que sur le faire, une description plus claire des compétences opérationnelles à développer, l'intégration de la modélisation numérique au plan de formation, le renforcement des principes du développement durable et un stage pratique de deux semaines sur un chantier. Tous ces amendements ont été présentés aux bureaux formateurs lors d'une soirée d'information organisée par les différentes actrices de la formation en mai dernier.

AGI

ASSOCIATION GENEVOISE DES INGÉNIEURS

50 ANS DE L'AGI

Créée en 1974, l'AGI fête cette année ses 50 ans d'activité. Par l'engagement de ses membres et par leur participation aux commissions interprofessionnelles, l'association est devenue une partenaire de référence pour les actrices et acteurs du milieu de la construction, pour les associations professionnelles et pour les institutions publiques. À travers ses expertes, elle s'engage dans la promotion et le développement de la formation professionnelle et universitaire du canton, dans la reconnaissance de la profession et la tutelle des employées ainsi que dans la qualité et l'équité des prestations. L'association comprend, à ce jour, presque 50 bureaux sur le territoire genevois et 94 membres individuels.

NOUVELLE PRÉSIDENTE

À l'issue d'une assemblée extraordinaire qui s'est tenue en septembre 2023, l'AGI a nommé Nicolas Rist président de l'association. Il remplace Fanny Novoa-Gilliéron, qui s'absente temporairement du comité le temps de son congé maternité, mais qui retrouvera la présidence à la fin du mandat en cours. Matthias Achermann, dont les nouvelles fonctions n'étaient pas compatibles avec les statuts de l'association, a quitté le comité.

CHALLENGE DE SKI

Le 3 février 2024, l'AGI a organisé son traditionnel challenge de ski dans la station de La Clusaz (F). 113 skieuses et skieurs issus de bureaux d'ingénieurs, d'architectes et de géomètres se sont affrontés sur une manche de slalom géant. Arthur Sauvin (Ingeni SA) a terminé en tête du classement chez les hommes et Laura Ouvrier-Buffet (srg engineering) chez les femmes. Le podium a été complété par Léa Bühler-Broglin (ass architectes associés SA). Lors du concours par équipes, le bureau Karakas & Français SA a remporté le trophée qui sera remis en lice l'hiver prochain, en devançant les bureaux associés SA et Ingeni SA.

FAI

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

AFFIRMER LES VALEURS URBAINES PAR UNE OFFRE SOCIOCULTURELLE PLURIELLE



Ateliers Bermuda, Sergy (F). Photo: B. Manzoni

Les villes concentrent les composantes de la crise sociale et environnementale, alors qu'elles possèdent les ressources qui permettraient de les affronter. Dans un contexte de croissance, la conception territoriale cantonale doit planifier de nouveaux espaces socioculturels et des équipements, à ce jour négligés au profit de bureaux et de logements. Les pouvoirs publics doivent tout faire pour conserver, voire augmenter la quantité des sols et des bâtiments dont ils sont propriétaires afin de mener des politiques d'aménagement socialement justes. À ce sujet, les actrices culturelles ont formulé des recommandations par rapport aux besoins de leur secteur (voir le Rassemblement des artistes et acteurs culturels: raac.ch).

VALORISER LES INITIATIVES LES LIEUX ET LE FONCIER

La création d'une infrastructure socioculturelle et publique diversifiée serait le moyen d'instaurer une véritable urbanité profitant à l'ensemble des habitantes. Pour ce faire, les leviers sont fonciers. C'est lors de la détermination des zones, puis des plans localisés de quartier (PLQ) qu'il faut maintenir des zones publiques, des espaces dédiés et des bâtiments bon marché. L'octroi de droit de superficie ou de contrat de confiance pour l'utilisation pérenne de bâtiments existants permet ensuite aux actrices culturelles de s'investir dans la fabrique urbaine et sa régénération. Cette stratégie qui porte une attention au site, aux actrices du lieu ainsi qu'à leurs initiatives et à leurs besoins doit réorienter tant la planification cantonale que celle des grands projets.

AGA

ASSOCIATION GENEVOISE D'ARCHITECTES

50 ANS DU COMITÉ RÉGIONAL FRANCO-GENEVOIS

Le Comité régional franco-genevois (CRFG) fête cette année ses 50 ans. Sa création en 1974 est consécutive à la vague migratoire de la fin des années 1960 qui accompagne la forte croissance économique, corrélée au développement des organisations et des entreprises internationales. La présence d'une jeunesse active venue de l'Europe entière dépasse rapidement les frontières cantonales, générant des problèmes financiers pour les collectivités en charge de fournir les équipements et services publics, sans bénéficier de ressources fiscales. Une poignée d'élus locaux s'attachent alors à résoudre la question à travers l'*Accord sur la compensation financière relative aux frontalières* travaillant à Genève, signé le 29 janvier 1973, entre le Conseil fédéral suisse agissant au nom du canton de Genève et le Gouvernement de la République française.

Cette première étape est suivie de la mise sur pied d'une commission consultative franco-suisse pour gérer les problèmes de voisinage entre la République, le canton et les départements limitrophes de l'Ain et de la Haute-Savoie. Cette commission confie à un comité, proche des réalités du terrain, le soin de développer les coopérations transfrontalières dans différents domaines. La première réunion du CRFG a ainsi eu lieu le 17 juin 1974. Le lancement des projets d'agglomération en France (*Loi Voynet*, 1999) et en Suisse (*Politique des agglomérations*, 2007) donne un nouveau souffle à la coopération. Le premier, signé en 2007, est depuis renouvelé tous les quatre ans.

Parmi les mesures phares, la plus emblématique est la mise en service du Léman Express. Cette coopération donne naissance en 2013 au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), entité juridique commune en charge de développer les projets, et au Forum d'agglomération, instance de concertation de la société civile transfrontalière dans laquelle l'AGA et la SIA sont représentées.

SIA

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES, SECTION GENÈVE

RE(S)-SOURCES

Le réchauffement climatique et le contexte géopolitique posent la question de notre responsabilité dans la gestion des ressources. Les bâtiments et les infrastructures ont une consommation d'énergie et de matières premières conséquente. La qualité de l'énergie utilisée et des matériaux mis en œuvre a un impact direct sur les émissions de CO₂ d'un ouvrage lors de sa construction et pendant son cycle de vie.

La baisse de l'énergie nécessaire pour le chauffage et pour la production d'eau chaude sanitaire est progressivement amorcée depuis plus de vingt ans, les normes et règlements en vigueur définissant l'efficacité énergétique des bâtiments neufs comme des rénovations. Il n'en va pas de même pour les émissions de CO₂ liées à la fabrication et au transport des matériaux de construction, dont le bilan carbone est au cœur des nouveaux articles 117 et 118 de la *Loi sur les constructions et les installations diverses* (LCI). Ces derniers ont en effet pour but de réduire l'empreinte carbone des matériaux, de privilégier le réemploi des composants existants et de valoriser les déchets. Ils seront prochainement assortis d'un règlement d'application se référant à la future norme SIA 390/1. Ces nouvelles directives s'appliqueront d'abord à des projets pilotes, permettant la mise au point de méthodes de calibrage et de référence, avant d'être généralisées.

La transition écologique vise un avenir plus durable et responsable. Elle exige de l'audace, de la créativité et une vision claire pour transformer la façon de produire, de consommer et de gérer les ressources. Sobriété énergétique, partage des ressources, matériaux biosourcés et réemploi sont ainsi amenés à être de plus en plus prégnants dans la conception et la réalisation des ouvrages.

FAS

GE FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES

PUBLICATIONS



Corps de ferme à l'arrière de l'ensemble de Budé. Photo: Paola Corsini

La FAS poursuit la série des *Ensembles urbains Genève* avec deux nouveaux cahiers: *Petit-Saconnex, Budé* (n° 20) par Patrik Beyeler, Rui Colaço et Vincent Roesti avec un texte de Bruno Marchand et *Champel, Alfred-Bertrand* (n° 21) par Raphaël Nussbaumer et Marie Theres Stauffer.

Construit entre 1958 et 1964 par les architectes Georges Addor et Jean-Jacques Honegger, le projet d'aménagement du parc de Budé s'inscrit dans une lignée d'opérations de grands ensembles d'une échelle alors inédite à Genève. Celui de Budé, qui s'implante sur un terrain incliné recouvert d'une végétation dense, comprend cinq barres contenant quelque 600 logements, un centre commercial, une station-service et une tour, qui deviendra l'Hôtel Intercontinental — point de repère du secteur. Ce projet audacieux et résolument moderniste se distingue par un rapport subtil à son territoire. Les pilotis au rez-de-chaussée assurent la continuité du parc, tandis que la toiture-terrace verdoyante, surplombée d'une piscine, entre en dialogue avec le grand paysage.

Les immeubles d'habitation de l'avenue Alfred-Bertrand, construits dans une première étape par Léon Bovy, puis par Bovy & Reverdin, constituent le noyau d'un ensemble d'une vingtaine de bâtiments érigés entre les années 1910 et 1960. Leur structure urbaine est exemplaire des concepts d'extension de la Ville



Immeubles d'habitation de l'avenue Alfred-Bertrand. Photo: Paola Corsini

de Genève à partir de 1900. La construction de quartiers urbains au sud-est de la vieille ville historique est d'un grand intérêt, car elle concrétise, par une morphologie de barres et d'îlots ouverts, les importants débats de nature hygiéniste entamés au milieu du XIX^e siècle. La typologie des squares a ainsi été introduite au travers de cette même approche. Les constructions de Léon Bovy et de Bovy & Reverdin se situent à la croisée de l'architecture classique, du Heimatstil aux accents gothiques et du *Neues Bauen*. Les formes et les modes de construction anciens et nouveaux sont réunis de manière aussi variée que fructueuse.

Lors du vernissage qui a eu lieu dans la librairie Associati Books le 8 février dernier, une conversation modérée par Christian Dupraz autour du thème « Les qualités du vide: question(s) de point de vue » a réuni les auteurs de ces deux publications et la photographe Paola Corsini.

FSAP GE

FÉDÉRATION
SUISSE DES
ARCHITECTES
PAYSAGISTES,
SECTION
GENÈVE

MANIFESTE POUR
LA NATURE ET LE PAYSAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le comité de la FSAP GE se réunit régulièrement pour traiter différents dossiers. Le dernier en date est le manifeste pour la nature et le paysage à Genève: une démarche collective pour valoriser l'importance du paysage auprès des politiques publiques et de la société civile. Publié et diffusé auprès des différentes instances politiques et de partenaires professionnels, ce manifeste souhaite renforcer les liens entre l'ensemble des actrices et des acteurs de la transition écologique. Le comité de la FSAP GE participe également à la démarche de concertation organisée par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) dans le cadre de la révision du *Règlement sur la conservation de la végétation arborée* et des directives associées. Cette démarche, qui prend la forme d'ateliers sur des thématiques spécifiques, permet à l'OCAN d'affiner certains détails techniques avec les partenaires concernés, qu'il s'agisse de mandataires, d'associations ou d'instances cantonales et communales.

FÊTE DU PAYSAGE
ET DES JARDINS

Dans la continuité des rencontres du paysage organisées environ deux fois par an par le comité, la Fête du paysage et des jardins, mise sur pied par JardinSuisse, a eu lieu au parc La Grange du 24 au 26 mai 2024. Le stand de la FSAP a pris place sous une grande tente afin d'exposer les spécificités du métier d'architecte paysagiste, méconnu du grand public. En collaboration avec le Centre de formation professionnelle nature et environnement de Lullier (CFPNE), la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) et la FSAP, plusieurs présentations ont été conjointement données sur les métiers du paysage, les formations et les écrits sur le paysage, le samedi 25 mai.

VOIR

REGARDER LE
GLACIER S'EN ALLER



Douglas Mandry, *Gravity Flow*, 2022
Photo: Douglas Mandry Studio

Les hautes silhouettes blanches des glaciers dessinent le paysage naturel et culturel de la Suisse. Les glaciers que l'on croyait éternels sont toutefois en voie de disparition. Comme tout changement climatique majeur, ce phénomène inéluctable inquiète, mais ouvre également un champ de possibles qu'il s'agit d'interroger.

Durant l'été 2024, une exposition collective fait écho à ces enjeux. Elle se déploie en plein air et en intérieur dans toutes les régions de Suisse, de Genève aux Grisons et du Valais à Zurich. Pour son escale genevoise, la vaste exposition collective *Regarder le glacier s'en aller* se tient au Pavillon Sicli. Les travaux de l'artiste zurichois Douglas Mandry y sont présentés dès le mois de juillet.

Regarder le glacier s'en aller, petit dôme de la Fondation Pavillon Sicli, Genève, du 5 juillet au 25 août 2024 (vernissage: le jeudi 4 juillet)
Pour plus d'informations: artforglaci.ch

FÉLIX CANDELA:
PASSÉ, PRÉSENT
ET FUTUR
DES STRUCTURES
EN BÉTON



Félix Candela, Toit en béton, Jardin botanique d'Oslo, 1962. Photo: Félix Candela architectural records and papers, 1950–1984, Avery Architectural & Fine Arts Library, Columbia University

À la fin du mois d'août, la Fondation Pavillon Sicli présente *Félix Candela: Passé, présent, et futur des structures en béton*. Organisée en partenariat avec la Faculté d'architecture de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM), l'exposition retrace le parcours de Félix Candela (1910–1997), architecte hispano-mexicain qui a élevé les cascarones (coques minces en béton) au rang de chefs-d'œuvre. Elle met en lumière la puissance esthétique et l'efficacité structurelle de ces édifices conçus avec ingéniosité et sobriété, anticipant les défis contemporains de l'architecture et de l'ingénierie.

Accueillir la première étape de la tournée européenne de cette exposition au Pavillon Sicli s'impose. Cette dernière coïncide en outre avec le symposium annuel de l'International Association for Shell and Spatial Structures (IASS), intitulé *Redéfinir l'art de la conception structurelle*, qui a lieu à l'École polytechnique fédérale (ETH) de Zurich du 26 au 30 août 2024.

Félix Candela: Passé, présent et futur des structures en béton, grand dôme de la Fondation Pavillon Sicli, Genève, du 22 août au 17 septembre 2024 (vernissage: le jeudi 22 août)
Pour plus d'informations: pavillonsicli.ch

FOCUS

DES LIEUX DE

Genève a la chance de posséder une large offre d'équipements de culture et de loisirs en termes de disciplines et d'intérêts. Il s'agit là de l'une des grandes forces et richesses du canton qui s'est constituée sur le temps long.

Le XIX^e siècle a principalement légué des bâtiments à vocation culturelle dans ce qui est aujourd'hui appelé la «ceinture Fazyste»: le Grand Théâtre, le Musée d'art et d'histoire (MAH), le Conservatoire de musique et le Musée Rath. Des projets emblématiques où le mécénat a joué un rôle important et qui ont fait de Genève une ville privilégiée, en avance sur son temps dans certains domaines.

Au début du XX^e siècle, ce sont avant tout des équipements sportifs qui ont été réalisés. Après la Seconde Guerre mondiale, le sport restera au centre des préoccupations avec la réalisation de plusieurs équipements, autant en ville que dans les communes, tandis que le cinéma sera également au cœur de la vie culturelle genevoise.

Dans les années 1970 et 1980, l'intérêt pour les lieux culturels se renouvelle avec, souvent, la participation des communes. Le Théâtre de Carouge et le Forum Meyrin vont enrichir l'offre et démontrer que le centre-ville n'a plus l'apanage des espaces de représentation. La question des formes culturelles qui rompent avec l'establishment se pose également. Des lieux de création et de diffusion artistique apparaissent et disparaissent rapidement, portés en grande partie par la mouvance des squats. Certaines de ces initiatives se verront pérennisées par des partenariats avec les instances publiques, à l'instar de l'ancienne Usine genevoise de dégrossissage d'or (UGDO) devenue l'Usine en 1989, l'un des plus grands centres de culture alternative en Europe.

Cette dynamique donna également naissance à des lieux comme le Théâtre du Galpon et la Cave12 et, plus récemment, Porteous, projet faisant le lien entre la culture émergente et les administrations publiques. En parallèle, les deux grandes institutions que sont la Comédie de Genève et le Théâtre de

DE L'IMPORTANCE DE CULTURE ET DE LOISIRS



Théâtre de Carouge, 2012–2021, Pont12 architectes. Photo: M. Gafsou, V. Jendly et E. Malapert

Carouge ont vu leur statut renforcé avec la réalisation de nouveaux bâtiments. L'accès à l'eau a également constitué l'un des thèmes majeurs des deux dernières décennies dont la Plage des Eaux-Vives est emblématique. Premier jalon d'un processus de réécriture de la ville sur le lac et la rade, bientôt suivi par le réaménagement du quai Wilson.

Si le besoin de réaliser des équipements pour la culture et les loisirs semble aujourd'hui jouir d'un large consensus, sa mise en œuvre sur un territoire exigu se révèle difficile. Le projet de MPH architectes (Lausanne) pour le Musée d'ethnographie à la place Sturm a été un malheureux précurseur avec un rejet en votation populaire en 1997. Cette tendance à la contestation et au recours se dessine fortement depuis lors sur les dossiers d'envergure: refus du premier projet de rénovation du MAH en 2015, puis du projet de la Cité de la musique en 2021. Le référendum contre la Cité de la musique a d'ailleurs révélé une polarisation des milieux culturels, tout comme la facilité avec laquelle les arguments démagogiques contaminent l'opinion publique et le débat.

Aujourd'hui, plusieurs projets sont envisagés pour le sport et pour la culture avec des moyens considérables mis à disposition à la fois par les autorités publiques et par des mécènes privés. Certains sont déjà en cours de réalisation, tels l'espace culturel qui verra le jour avec la rénovation du cinéma Plaza et

l'extension du Muséum d'histoire naturelle; d'autres sont encore au stade embryonnaire ou de concours. La nouvelle piscine de Carouge, la nouvelle patinoire du Tréfle-Blanc et le futur Centre sportif de Plan-les-Quates offriront ainsi des équipements attendus. La rénovation prochaine du bâtiment qui abrite le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d'art contemporain ainsi que le Centre de la photographie, tout comme le concours pour la rénovation et l'extension du MAH devraient enfin permettre de valoriser des institutions essentielles pour Genève.

Les ambitions et les moyens mis à disposition sont importants et tous les ingrédients sont réunis pour que ces projets puissent rivaliser en qualité avec ceux du passé. Il est essentiel qu'une place importante soit faite à la culture et aux loisirs dans les planifications en cours et à venir, notamment dans le PAV et dans les communes. L'enjeu consiste à offrir un contexte favorable à l'émergence de lieux de nature variées, où la culture alternative entre en résonance avec l'institutionnel pour former un riche écosystème. Le Plan directeur 2050 devrait porter une attention particulière à cette dimension essentielle pour fédérer et consolider la société de demain.

CONSEIL DE LA FAI, JUIN 2024

P.P.
CH — 1211
Genève

LAPOSTE



fai Fédération
des associations CP 5278
d'architectes 1211 Genève 3
et d'ingénieurs
de Genève

Associations constitutives et membres de la FAI:

- AGA Association genevoise d'architectes
- AGG Association genevoise des ingénieurs
géomètres brevetés
- AGI Association genevoise des ingénieurs
- FAS Fédération des architectes suisses, section Genève
- FSAP Fédération suisse des architectes paysagistes,
section Genève
- SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes,
section Genève

Associations, commissions, archives et informations
sur le site de la FAI: fai-ge.ch

Abonnement: interface@fai-ge.ch
